



Tiré à part
du rapport d'activité

—
Direction des institutions,
de l'agriculture et des forêts

—
2010



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

WWW.FR.CH/DIAF

2010

I. Direction et secrétariat général	1	IX. Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	57
1. Missions	1	1. Missions	57
2. Activités	1	2. Activités	57
3. Relations extérieures	5		
4. Affaires contentieuses	6		
5. Législation	7		
		X. Etat du personnel	57
II. Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)	8		
1. Mission	8		
2. Activités	8		
III. Service des communes (SCom)	11		
1. Missions	11		
2. Activités	11		
IV. Service de l'agriculture (SAgri)	13		
1. Missions	13		
2. Activités	13		
V. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	20		
1. Mission	20		
2. Activités	21		
3. Evénements particuliers	34		
VI. Service des forêts et de la faune (SFF)	34		
1. Missions	34		
2. Forêts	34		
3. Chasse, faune et pêche	40		
VII. Préfectures	43		
1. Missions	43		
2. Activités	43		
VIII. Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	55		
1. Missions	55		
2. Activités	55		

2010

I. Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur: *Pascal Corminbœuf*
Secrétaire général: *Claude Yerly*

1. Missions

Dans le cadre de ses fonctions générales définies à l'article 45 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) déploie ses activités dans les domaines des institutions (Constitution, rapport Eglises–Etat, langues, préfectures, communes, état civil, naturalisations), de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, des affaires vétérinaires, de l'assurance des animaux de rente, ainsi que des forêts et de la faune. Elle a ainsi dirigé, accompagné et contrôlé les activités des cinq services qui lui sont subordonnées, à savoir:

- > le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)
- > le Service des communes (SCom)
- > le Service de l'agriculture (SAgri)
- > le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaire (SAAV)
- > le Service des forêts et de la faune (SFF)

ainsi que les entités suivantes qui lui sont rattachées administrativement, soit

- > l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve (IAG)
- > les Préfectures
- > l'Autorité foncière cantonale (AFC)
- > l'Administration des vignobles de l'Etat (AVE)
- > l'Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

2. Activités

2.1 Activités courantes

De par la législation qu'elle est chargée d'appliquer, la DIAF a pris les décisions qui relèvent de sa compétence, en particulier en matière d'état civil, de surveillance des communes, d'encouragement à l'agriculture et de promotion de produits agricoles, des actions de conservation de la surface forestière

dans la promotion du bois et de la construction ainsi que de la surveillance de la faune et de la flore.

Quant au Secrétariat général, conformément à l'article 50 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, en sa qualité d'organe d'état-major, il a rempli sa mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, en particulier en collaborant à la prise des décisions et à la réalisation de différents projets. Le Secrétariat général s'est employé également à analyser et à examiner, à l'intention du Conseiller d'Etat-Directeur, de nombreux objets soumis au Conseil d'Etat, singulièrement des objets relevant de la compétence des autres Directions.

2.2 Activités particulières

2.2.1 Mise en œuvre de la Constitution

Le Comité de pilotage pour la mise en œuvre de la Constitution, présidé par le Conseiller d'Etat Directeur de la DIAF, a suivi, comme les années précédentes, l'évolution de l'adaptation de la législation; il poursuivra son activité jusqu'à la fin de l'année 2011 au plus tard, conformément à la décision du 23 mars 2009 du Conseil d'Etat, qui a estimé nécessaire de maintenir les mesures d'organisation mises en place en 2005. L'année 2010 a été marquée par l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur le sport, de la loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention sur la participation des Parlements, de la loi sur les allocations de maternité, ainsi que de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, qui est soumise au référendum financier obligatoire et fera l'objet d'une votation populaire en mai 2011. Le Conseil d'Etat a en outre transmis au Grand Conseil, en novembre 2010, un projet de loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme et un rapport concernant les structures territoriales du canton de Fribourg. A fin 2010, sur les 76 projets retenus dans la planification définitive des travaux de mise en œuvre de la Constitution, 56 étaient liquidés, soit 74 %.

2.2.2 Politique familiale

Le domaine relève désormais de la Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS), en relation avec le transfert du Bureau de l'égalité hommes–femmes et de la famille (BEF) en 2009.

2.2.3 Structures territoriales et cercles électoraux

Le 16 novembre 2010, sur la proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), le Conseil d'Etat a transmis un rapport (n° 225) au Grand Conseil, l'invitant à se déterminer sur les conclusions suivantes:

2010

- > confirmer le découpage actuel des structures territoriales;
- > redéfinir le statut, le rôle et les tâches des préfets;
- > explorer la piste de réflexion consistant à passer les districts à de simples circonscriptions administratives;
- > mettre en œuvre, rapidement, le projet de redécoupage des cercles électoraux.

Le Grand Conseil débattira de ce rapport lors de sa session de février 2011.

2.2.4 Etat civil et naturalisations

La reprise des données de l'Etat civil sous forme informatique dans la banque de données «Infostar» a été poursuivie. La saisie des dites données n'a toutefois pas pu être achevée. S'agissant du transfert de la banque de données «Infostar» des cantons à la Confédération, les négociations sont encore en cours.

Enfin, comme pour les années précédentes, une attention particulière a été portée, dans le cadre de la célébration de mariages, aux mariages dit «abusifs».

2.2.5 Communes

Deux révisions partielles de la loi sur les communes ont été adoptées par le Grand Conseil, le 9 septembre 2010, respectivement le 12 novembre 2010; leur entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2011. La première révision a été opérée dans le cadre de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf). Elle vise à rendre la loi sur les communes compatible avec la LInf. La seconde révision partielle vise à assouplir les règles sur les incompatibilités entre les fonctions d'élus communal et d'employé communal, ainsi qu'à renforcer l'autonomie communale dans ce domaine.

La loi sur la péréquation financière intercommunale a été adoptée en votation populaire le 7 mars 2010. L'ordonnance d'application a été approuvée par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2010.

La loi sur les fusions de communes a été acceptée par le Grand Conseil le 9 décembre 2010. Cette loi sera soumise en 2011 au référendum financier obligatoire puisque la contribution globale estimée à charge du canton (50 millions de francs) dépasse le seuil minimal fixé par la Constitution (environ 33,1 millions de francs).

2.2.6 Agriculture

Trois thèmes importants méritent d'être évoqués:

- > le suivi de la politique agricole cantonale, telle qu'elle a été établie par le rapport quadriennal de 2008, en relation avec l'évolution de la politique agricole fédérale, en particulier dans le domaine de la révision de la législation en cours sur les paiements directs;
- > les difficiles discussions sur l'économie laitière, en relation avec l'évolution préoccupante du revenu des exploitations agricoles axées principalement sur la production du lait destiné à l'industrie;
- > l'examen de la poursuite de la réflexion sur l'avenir des négociations avec l'Union européenne, dans le cadre du projet de libre échange sur les produits agricoles.

2.2.7 Sécurité alimentaire et affaires vétérinaires

Plusieurs projets sont en cours en vue du renforcement de l'intégration des deux entités administratives. Dans ce sens, un pas important a été accompli par l'adoption par le Grand Conseil d'un crédit de construction en faveur de la rénovation de l'ancien bâtiment du Service des autoroutes (SAR).

Enfin, un accord intercantonal de collaboration dans les domaines des compétences des chimistes et des vétérinaires cantonaux a été signé entre les cantons romands. Cette collaboration ainsi instituée vise à une redistribution rationnelle des moyens en personnel, techniques et financiers existants.

2.2.8 Forêts et faune

L'étude entreprise en 2009 destinée à procéder à une réflexion sur l'opportunité d'une adaptation de l'organisation forestière a été poursuivie. En particulier, une organisation de projet a été mise en place.

Enfin, suite à de nombreux dégâts aux cultures et aux champs causés par une augmentation importante de la population des sangliers, la révision de la loi sur la chasse et la protection des mammifères a été entreprise. L'objectif est de renforcer les mesures de protection et les modalités d'indemnisation des dégâts.

2.2.9 Analyse APE

La publication du catalogue des prestations de chaque unité administrative, selon les normes établies par le Conseil d'Etat, a été mise en œuvre et est en voie de réalisation.

2010

2.2.10 Décharge de La Pila

La Direction, avec l'appui du Service des forêts et de la faune, en sa qualité de propriétaire du terrain contaminé, a été à nouveau impliquée dans des travaux en vue de l'assainissement de la décharge de La Pila qui a fait objet de plusieurs mesures d'investigations durant l'année 2010. Il en est de même pour les eaux, sédiments et poissons de la Sarine (en particulier: secteur lac de Pérolles, embouchure de la Gérine et Planafaye).

Les discussions avec les gens du voyage basés à Châtillon ont abouti et les 19 familles concernées ont signé avec l'Etat un accord relatif à leur déplacement. Le nouvel emplacement destiné à les accueillir a fait l'objet des procédures d'aménagement du territoire et de défrichement idoines, et aucune opposition n'a été déposée à ce sujet. Les travaux sur le terrain ont pu débiter dans les délais et sont encore en cours. L'objectif est de terminer l'aménagement de l'emplacement à la fin du mois d'avril 2011, afin de permettre le déménagement vers les mois de mai ou juin 2011.

La collaboration avec la Ville de Fribourg, au sein du consortium créé pour l'assainissement de l'ancienne décharge de La Pila, s'est poursuivie en 2010 à satisfaction.

2.3 Droits politiques

Sur proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2010.

2.3.1 Votations cantonales

- Arrêté du 12 janvier 2010 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire cantonale du dimanche 7 mars 2010 portant sur les objets suivants:
 - + 1. Loi du 12 février 2009 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire;
 - + 2. Loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI).

2.3.2 Votations fédérales

- Arrêté du 12 janvier 2010 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 7 mars 2010 portant sur les objets suivants:
 - + 1. Arrêté fédéral du 25 septembre 2009 relatif à un article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain;
 - + 2. Initiative populaire du 26 juillet 2007 «Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure

protection juridique de ces derniers (Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux)»;

- + 3. Modification du 19 décembre 2008 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Taux de conversion minimal).
- Arrêté du 29 juin 2010 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 26 septembre 2010 portant sur l'objet suivant:
 - + 1. Modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI).
- Arrêté du 28 septembre 2010 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 28 novembre 2010 portant sur les objets suivants:
 - + 1. Initiative populaire du 15 février 2008 «Pour le renvoi des étrangers criminels (Initiative sur le renvoi)» (arrêté fédéral du 18 juin 2010, FF 2010 3853) et contre-projet «Expulsion et renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution» (arrêté fédéral du 10 juin 2010, FF 2010 3855);
 - + 2. Initiative populaire du 6 mai 2008 «Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale (Initiative pour des impôts équitables)».

2.4 Entités rattachées au Secrétariat général

2.4.1 Conseil des jeunes

Conformément à la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse, le Conseil des jeunes (CJ) est rattaché administrativement à la DIAF, qui lui alloue les moyens nécessaires à son fonctionnement. Le CJ est notamment chargé de remplir des tâches de représentation des jeunes auprès des autorités politiques et administratives du canton de Fribourg.

Au printemps 2010, Le CJ a organisé l'assemblée annuelle de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes qui s'est déroulée pour la première fois à Fribourg. Cet événement a connu un franc succès et a permis aux délégués venus de toute la Suisse de connaître le CJ et ses activités. Le Bureau, quant à lui, a accepté l'adhésion du CJ à l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). En août, un membre du CJ a ainsi participé à l'ARE *Summer School* à St-Gall sur le thème de la mobilité. Cette manifestation annuelle a pour objectif d'encourager les échanges d'idées et de développer des contacts et partenariats au niveau européen.

Le 18 septembre, le CJ a vécu ses traditionnelles élections. Leonardo Roux, jusqu'ici secrétaire du CJ, a été élu président. Le Bureau compte désormais quatre jeunes femmes sur six membres. Par ailleurs, un groupe de travail chargé de remettre un prix de la jeunesse a été constitué. Il a pour tâche d'élaborer une campagne d'affichage en vue de remettre un prix à un jeune méritant

2010

du canton. De son côté, le groupe bilinguisme a vu ses deux motions populaires «Pour une jeunesse bilingue» et «Pour une journée du bilinguisme» être approuvées. En décembre, la récolte des signatures a été lancée et les jeunes ont expliqué leurs démarches à la population. L'année s'est conclue par une séance du CJ, à Charmey, où le budget 2011 a notamment été approuvé.

2.4.2 Autorité foncière cantonale

Président: *Henri Nuoffer*

2.4.2.1 Missions

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

2.4.2.2 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 17 (17) séances plénières avec 270 (249) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 496 (465) décisions par voie présidentielle.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 537 (517) dossiers dont:

- > 314 (319) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR);
- > 137 (117) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole;
- > 57 (54) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR);
- > 4 (5) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR).

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 73 (65) dossiers dont:

- > 20 (16) portant sur la durée de bail;

- > 19 (14) portant sur la détermination du fermage licite;
- > 8 (8) affermage par parcelles d'entreprises agricoles;
- > 20 (21) approbations de fermage d'entreprises agricoles;
- > 6 (6) dossiers d'oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture et procédé ainsi à 6 réductions du fermage.

En outre, 11 (4) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

2.4.3 Administration des vignobles

2.4.3.a Missions

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des domaines viticoles de l'Etat. Elle est rattachée à la DIAF.

2.4.3.b Activités

L'AVE assure la gestion administrative des domaines viticoles de l'Etat, l'écoulement et la vente des produits vinicoles. Elle veille à la conservation du patrimoine vitivinicole du canton de Fribourg et contrôle les travaux de la vigne et de la cave. L'AVE a pour tâche, notamment, la gestion des stocks et des ventes ainsi que la tenue de la comptabilité et le suivi des débiteurs.

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

> Faverges blanc	74 100 lt de vin clair (85 060)
> Ogoz	10 600 lt de vin clair (13 250) (uniquement du raisin blanc)
> Faverges rouge	37 700 lt de vin clair (43 700)

Ventes de la récolte précédente:

> Faverges blanc 2009	41 860 lt de vin (68 870)
> Ogoz 2009	12 060 lt de vin (8 660)
> Faverges rouge 2008	31 180 lt de vin (35 090)

2010

Stock au 31.12.2010:

> Faverges blanc 2009	22 640 bouteilles (13 180)
> Faverges blanc 2009	27 350 lt. (12 100)
> Ogoz 2009	1 700 bouteilles (2 000)
> Faverges rouge 2008	16 700 bouteilles (7 880)
> Faverges rouge 2009	41 190 lt. (36 620)

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2009 sera mise en bouteilles au printemps 2011 et mise en vente au cours de cette année.

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2010 sera mise en bouteilles au printemps 2012 et mise en vente au cours de cette année.

Vully

Volume de la vendange:

> Etat de Fribourg blanc	10 450 lt de vin clair (12 900)
> Château de Mur blanc	12 800 lt de vin clair (14 520)
> Etat de Fribourg rouge	5 600 lt de vin clair (5 800)
> Château de Mur rouge	8 900 lt de vin clair (11 400)

Ventes de la récolte précédente:

> Etat de Fribourg blanc 2009	12 030 lt de vin (9 490)
> Château de Mur blanc 2009	12 240 lt de vin (14 520)
> Etat de Fribourg rouge 2009	3 620 lt de vin (2 050)
> Château de Mur rouge 2009	6 490 lt de vin (6 550)

Stock au 31.12.2010:

> Etat de Fribourg blanc 2009	1 240 bouteilles (4 590)
> Château de Mur blanc 2009	3 260 bouteilles (470)
> Etat de Fribourg rouge 2009	2 900 bouteilles (4 070)
> Château de Mur rouge 2009	9 930 bouteilles (7 360)

3. Relations extérieures**3.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)**

Cette conférence s'est réunie une seule fois au cours de l'année lors de son assemblée annuelle, les 29 et 30 avril 2010, à St. Moritz. Elle a poursuivi ses réflexions sur l'organisation de l'exploitation de la banque de données centrale en matière d'Etat civil «Infostar». La proposition visant à ce que cet instrument, actuellement propriété des cantons, soit transféré à la Confédération semble à bout touchant.

3.2 Conférence des Directeurs de l'Agriculture

La DIAF, par son Conseiller d'Etat-Directeur, est présente non seulement aux séances de cette Conférence, mais fait partie aussi de son comité. Ont été abordés les principaux thèmes suivants:

- > la lutte contre la maladie de la langue bleue, avec la poursuite de la vaccination obligatoire, avec toutefois des autorisations exceptionnelles d'y renoncer au risque et péril des détenteurs d'animaux;
- > les discussions sur la poursuite de l'accord avec l'Union Européenne (UE), de l'accord bilatéral sur le libre-échange commercial dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation (ALEA) et des mesures d'accompagnement y relatives;
- > les mesures du programme de consolidation des finances fédérales en rapport aux dossiers de l'agriculture et des mesures de soutien y relatives;
- > l'examen des points se rapportant à la biodiversité, en lien avec les activités agricoles;
- > la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

3.3 Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (AGRIDEA)

L'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural, dont le Conseiller-Directeur IAF assume la présidence, coordonne au niveau suisse les deux centrales de vulgarisation agricole de Lindau et de Lausanne. Les thèmes principaux suivants ont été traités:

- > la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle organisation visant à la création d'une structure commune de gestion des deux centrales avec la désignation d'un seul directeur;

2010

> les réflexions sur le système des commissions agricoles, en lien notamment avec le programme de consolidation des finances fédérales;

> la stratégie AGRIDEA 2015.

3.4 Haute école suisse d'agronomie (HESA)

La Haute école suisse d'agronomie, dont le Conseiller d'Etat, Directeur IAF, assure la présidence, a abordé les questions particulières suivantes:

> le concept de plan d'étude, en relation avec le diplôme de bachelor et le master en économie forestière;

> la réorganisation de la gestion de la HESA;

> la dissolution du concordat et le changement de statut;

> l'agrandissement et la rénovation de la Haute Ecole.

3.5 Sucreries d'Aarberg+Frauenfeld SA

Le Conseiller d'Etat, Directeur IAF, siège au Conseil d'administration de ladite société qui a traité les affaires courantes. A noter en particulier la mise en place d'un concept d'information.

3.6 Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts

Les objets principaux suivants ont figuré à l'ordre du jour des séances de cette Conférence dont le Conseiller d'Etat-Directeur IAF est membre:

> le développement de la politique forestière en relation avec la nouvelle péréquation financière 2012–2015, la biodiversité en forêt, le développement durable et la recherche en forêt;

> les projets en rapport avec l'année de la biodiversité 2010 et l'année des forêts 2011;

> la politique sur les potentialités des ressources de l'utilisation des bois;

> les critères de sylviculture proches de la nature;

> le programme de recherche forestière en lien avec les changements climatiques;

> la prévention des dangers naturels.

3.7 Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)

Le Conseiller d'Etat, Directeur IAF, est membre de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) en tant que délégué de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). En 2010, ladite Conférence a débattu les objets importants suivants:

> renforcement de la compétitivité internationale suisse: pistes pour une politique métropolitaine suisse;

> politique des agglomérations et politique de l'espace rural;

> politique des agglomérations de la Confédération;

> financement et compensation des charges dans les agglomérations;

> politique des étrangers et de l'intégration.

4. Affaires contentieuses

La Direction connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2010 sont les suivantes:

Décisions sur recours:	32
------------------------	----

Responsabilité civile:	2
------------------------	---

Récusations:	8
--------------	---

Décisions de première instance:	5
---------------------------------	---

Plaintes administratives:	4
---------------------------	---

Divers:	2
---------	---

Affaires contentieuses en suspens devant la Direction au 31 décembre 2010:

Décisions sur recours:	4
------------------------	---

Responsabilité civile:	0
------------------------	---

Récusations:	0
--------------	---

Décisions de première instance:	2
---------------------------------	---

2010

Plaintes administratives:	0
Divers:	0

6 décisions rendues par la Direction sur recours sont pendantes devant une instance supérieure.

5. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), dans les domaines relevant de la DIAF, est la suivante:

5.1 Lois et décrets

- > Décret du 16 mars 2010 sur les naturalisations;
- > Décret du 15 juin 2010 sur les naturalisations;
- > Décret du 8 septembre 2010 sur les naturalisations;
- > Loi du 8 septembre 2010 définissant les cercles électoraux pour l'élection des membres du Grand Conseil pour la législature 2012–2016;
- > Loi du 12 novembre 2010 modifiant la loi sur les communes (incompatibilités);
- > Loi du 12 novembre 2010 relative à la fusion des communes de Corbières et Villarvolard;
- > Décret du 9 décembre 2010 sur les naturalisations;
- > Loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC).

5.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 9 février 2010 déterminant les cours d'eau affectés à l'élevage pour la période 2010–2015;
- > Ordonnance du 2 mars 2010 concernant la réserve forestière des îles de Villeneuve, sur le territoire de la commune de Villeneuve;
- > Ordonnance du 9 mars 2010 modifiant l'ordonnance fixant le tarif des indemnités versées aux vétérinaires pour la lutte contre les épizooties et les vaccinations officielles pour Sanima;
- > Ordonnance du 9 février 2010 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts concernant les cours d'eau mis à la disposition de sociétés de pêche pour l'élevage durant les années 2010 à 2015;

- > Ordonnance du 11 mars 2010 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts modifiant l'ordonnance sur la vigne et le vin;
- > Ordonnance du 20 avril 2010 fixant les conditions d'estivage;
- > Ordonnance du 20 avril 2010 fixant les primes et les taxes pour l'élimination des déchets animaux;
- > Ordonnance du 20 avril 2010 modifiant l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'assurance des animaux de rente;
- > Ordonnance du 20 avril 2010 sur les primes dues à Sanima et l'estimation maximale des espèces assurées pour la période d'assurance 2010/11;
- > Ordonnance du 26 mai 2010 concernant la réserve forestière du Lapé, sur le territoire de la commune de Charmey;
- > Ordonnance du 29 juin 2010 modifiant le règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles;
- > Ordonnance du 17 août 2010 concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2010;
- > Ordonnance du 31 août 2010 modifiant l'arrêté d'application de la législation fédérale sur les épizooties;
- > Ordonnance du 23 septembre 2010 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur les préposés locaux à l'agriculture;
- > Ordonnance du 4 octobre 2010 sur la péréquation financière intercommunale (OPFI);
- > Ordonnance du 4 octobre 2010 abrogeant l'ordonnance relative à l'établissement d'un contrat nature pour les chalets de vacances sur le domaine de l'Etat au bord du lac de Neuchâtel;
- > Ordonnance du 14 décembre 2010 modifiant l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'assurance des animaux de rente;
- > Ordonnance du 14 décembre 2010 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes (adaptation à la LInf);
- > Ordonnance du 17 décembre 2010 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts prolongeant la chasse du sanglier;
- > Ordonnance du 21 décembre 2010 modifiant l'ordonnance relative à la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie;

2010

> Ordonnance du 21 décembre 2010 concernant la réserve forestière Les Preises–Le Barlattey–Goille-au-Cerf, sur le territoire de la commune de Châtel-Saint-Denis.

II. Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)

Chef de service: Jean-Pierre Coussa

1. Mission

Dans le domaine de l'état civil, la mission principale du Service de l'état civil et des naturalisations est l'exécution des dispositions légales en matière d'état civil. A ce titre, il doit procéder à l'enregistrement de tous les faits d'état civil survenus dans le canton de Fribourg ou concernant des ressortissants fribourgeois domiciliés à l'étranger. L'enregistrement des faits d'état civil s'opère au moyen du système d'exploitation Infostar, propriété des cantons et dont la maintenance et l'exploitation sont assurées par la Confédération, sur mandat des cantons.

Dans le domaine des naturalisations, la mission principale du Service est l'instruction et la conduite administrative des demandes de naturalisation, au profit des autorités fédérales, cantonales et communales. A ce titre, le Service intervient dans toutes les procédures de naturalisation, ordinaires ou facilitées, impliquant le canton de Fribourg en qualité de canton de domicile et/ou de canton d'origine des requérants.

2. Activités

Durant l'année 2010, le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) a traité les objets ci-après:

2.1 Domaines de l'état civil

2.1.1 Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

Ils concernent les opérations suivantes:

- > transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC) 1195 (1245)
- > transcription refusée 1 (7)
- > transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC) 86 (111)

- > transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du Règlement d'exécution de la loi sur l'état civil) 2104 (1598)

- > transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger 73 (62)

2.1.2 Mariages

Les activités suivantes ont été effectuées:

- > certificats de capacité matrimoniale délivrés à des Fribourgeois à l'étranger (art. 75 OEC) 19 (26)
- > examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC) 398 (451)
- > dossiers de procédure de mariage retirés 12 (14)

2.1.3 Partenariats

- > examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés 8 (7)
- > dossier de procédure de partenariat retiré 0 (0)

2.1.4 Reconnaissances

Sont concernées les activités suivantes:

- > examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC) 71 (70)

2.1.5 Changements d'état civil

Les mesures suivantes ont été prises:

- > rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC) 41 (55)
- > décisions et rectifications judiciaires (art. 42 CC et 30 OEC) 7 (9)
- > rectification refusée 0 (1)
- > instructions diverses relatives au service de l'état civil 136 (136)

2010

> traitement et préparation des dossiers d'adoption (art. 264 ss CC)		> libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCE)	11 (7)
+ a) prononcées par la DIAF	29 (23)	> libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCE)	7 (3)
+ b) demande retirée	1 (1)	> annulations de la nationalité suisse (art. 41 LN)	8 (10)
> changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)		2.1.7 Divers	
+ a) accordés par le SECiN	188 (150)	A signaler les activités suivantes:	
+ b) demandes retirées	24 (15)	> autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	31 (33)
+ c) refusée	0 (3)	> renseignements divers aux particuliers	80
> déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 LDIP)	359 (305)	> recherche d'un membre de la famille	6 (4)
> déclarations concernant le nom	2 (4)	2.1.8 Offices décentralisés de l'état civil	
> changement de sexe	1 (0)	En 2010, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de:	
2.1.6 Droits de cité		> naissances	2391 (2458)
En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCE), les dossiers suivants ont été traités:		> reconnaissances	664 (650)
> contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		> mariages	1345 (1437)
+ a) selon art. 21, 23 et 58 LN	8 (12)	> décès	1850 (1924)
+ b) selon art. 21 LDCE	3 (7)	> divorces	684 (601)
> contrôle des données d'état civil pour les dossiers de naturalisations et de réintégrations	418 (345)	> partenariats	16 (14)
> naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	356 (261)	> dissolutions du partenariat	2 (0)
> naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	358 (300)	2.2 Domaine des naturalisations	
> naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN)	11 (14)	Durant l'année 2010, le Service des naturalisations a enregistré 1189 (985) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.	
> naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	72 (90)	2.2.1 Naturalisations ordinaires	
> naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCE)	8 (7)	Le Grand Conseil s'est prononcé sur 285 (252) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:	
> conservation du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCE)	1 (1)		
> bourgeoisie d'honneur (art. 42 et 43 LDCE)	0 (1)		
> pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCE)	3 (12)		
> pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN)	4 (4)		

2010

Personnes de nationalité étrangère:

1	Afghanistan	41	France
31	Allemagne	9	Grande-Bretagne
10	Angola	1	Irak
3	Apatride	4	Iran
1	Arménie	39	Italie
3	Autriche	1	Lituanie
8	Belgique	41	Macédoine
12	Bosnie-Herzégovine	1	Pérou
2	Brésil	3	Pologne
9	Bulgarie	57	Portugal
1	Cambodge	3	République démocratique du Congo
4	Cameroun	1	Roumanie
1	Canada	1	Russie
4	Cap-Vert	3	Rwanda
10	Chili	75	Serbie
2	Chine	2	Somalie
2	Colombie	3	Sri Lanka
1	Croatie	6	Tunisie
6	Egypte	17	Turquie
1	Erythrée	8	Vietnam
28	Espagne	3	Yougoslavie

Personnes confédérées:

2	Berne	1	Zurich
---	-------	---	--------

Parmi ces 285 (252) dossiers de naturalisation ordinaire, 119 (88) concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 462 (412) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 285 (252) ressortissant(e)s étrangers(ères) avec 64 (57) conjoints étrangers et 113 (103) enfants étrangers.

2.2.2 Cérémonies d'engagement des nouveaux naturalisés

Pour la première fois en 2010, le Service a organisé quatre cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèle à la Constitution fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le

- > 19 janvier 2010 à la Salle du Grand Conseil à Fribourg (94 nouveaux citoyens)
- > 13 avril 2010 à la Salle Podium à Düdingen (132 nouveaux citoyens)
- > 5 juillet 2010 à la Salle de la Prillaz à Estavayer-le-Lac (118 nouveaux citoyens)
- > 12 octobre 2010 à la Salle du Grand Conseil à Fribourg (120 nouveaux citoyens)

2.2.3 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 3 (8) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 3 (7) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 8 (7) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.2.4 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des étrangers, après préavis de la DIAF, a traité 417 (404) demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

- > 329 (300) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);
- > 88 (104) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pas pu être compris dans la naturalisation de l'un des parents (art. 31a et 31b LN).

2.2.5 Réintégrations

8 (12) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

2.2.6 Révocations

8 (7) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'Office des migrations suite à la dénonciation par le canton.

11 (33) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés à l'Office fédéral des migrations.

2010

III. Service des communes (SCom)

Chef de service: Gérald Mutrux

1. Missions

L'activité du Service des communes (ci-après: le Service) couvre principalement les domaines de la surveillance financière et administrative sur les communes et associations intercommunales, ceci en collaboration avec les préfetures. Dans ce cadre, il prête également conseil aux collectivités locales et émet des recommandations et des directives.

2. Activités

2.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir:

- > la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) adoptée par le Corps électoral le 7 mars 2010 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011;
- > l'ordonnance du 4 octobre 2010 de mise en œuvre de la péréquation financière intercommunale pour l'année 2011 avec les nouveaux paramètres qui font l'objet d'une annexe;
- > la loi sur l'encouragement des fusions de communes adoptée par le Grand Conseil le 9 décembre 2010 qui, compte tenu de l'engagement financier de l'Etat de l'ordre de 50 millions de francs, doit encore être soumise au scrutin populaire (référendum obligatoire);
- > une révision partielle de la loi sur les communes adoptée par le Grand Conseil le 12 novembre 2010 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 qui vise à assouplir les règles sur les incompatibilités entre les fonctions d'élu communal et d'employé communal et à renforcer l'autonomie communale dans ce domaine;
- > une autre révision partielle de la loi sur les communes suite à l'adoption de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf), loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 également. La révision partielle de la loi sur les communes vise à rendre celle-ci compatible avec la LInf et règle l'information et l'accès aux documents sur le plan communal. Des ordonnances d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2010 et dont une porte sur une révision partielle du règlement d'exécution de la loi sur les communes complètent les actes législatifs en la matière;
- > en outre, le Service a été sollicité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres Directions et unités administratives.

2.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2009.

2.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

2.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la péréquation financière intercommunale dès 2011, le Service a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 167 communes, ainsi que les montants pour les communes contributrices ou bénéficiaires des ressources et les montants pour toutes les communes bénéficiaires des besoins.

2.5 Calcul de la péréquation financière et de la classification des communes

Bien que remplacées par la péréquation financière intercommunale, la classification et la capacité financière ont été calculées une dernière fois pour la période 2011-2012 uniquement aux fins des actes de collaborations intercommunales (associations de communes).

2.6 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 147 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

—
2010

2.7 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a transmises aux destinataires concernés. Le cas échéant, il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant ou abrogeant les coefficients d'impôt supérieurs à 100 % de l'impôt cantonal de base.

2.8 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service des communes.

2.9 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de sept statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

2.10 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 174 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF, les décisions d'approbation.

2.11 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants: «Contrôle périodique des valeurs au bilan» et «Vérification des comptes pour les organes externes». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

2.12 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

2.13 Cours de formation

> Les travaux relatifs à la formation francophone intercantonale BE-NE-JU-FR-VD des secrétaires municipaux se sont poursuivis et élargis en 2010 avec l'adhésion des partenaires du

canton de Genève en vue du quatrième cycle de cette formation, qui a débuté en octobre 2010.

> Le Service a participé en 2010 à la mise en œuvre et au développement de la formation germanophone pour le personnel administratif communal, formation organisée sur mandat des associations du personnel existant dans les districts de la Singine et du Lac. Le premier cycle complet de formation concernait les secrétaires communaux et a été achevé le 27 septembre 2010 par la remise des diplômes. Le cycle concernant les caissiers communaux est en cours.

2.14 Séances d'information et de formation

Le Service a été sollicité, à plusieurs reprises, pour participer à des séances destinées à informer les communes sur différents sujets (fusions de communes, péréquation financière, information et accès aux documents sur le plan communal, etc.).

2.15 Commissions et groupes de travail

Les collaboratrices et collaborateurs du Service des communes ont participé aux travaux des comités, commissions et groupes de travail suivants:

- > Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
- > Groupe d'accompagnement de l'unité «Politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
- > Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
- > Commission des constructions scolaires;
- > Comité de pilotage «Réformes des structures sanitaires»;
- > Comité de pilotage du projet d'analyses des prestations de l'Etat;
- > Groupe de travail «Structures territoriales»;
- > Groupe de travail «Site informatique des préfetures et Annuaire des communes»;
- > Groupe de travail «Loi sur les eaux»;
- > Groupe de travail «Concept cantonal de médecine d'urgence préhospitalière»;
- > Groupe de travail interdirectionnel – projets d'agglomération;

2010

- > Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac;
- > Groupe de travail «Politique globale en faveur des personnes âgées – Senior+»;
- > Groupe de travail «Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine»;
- > Groupe de coordination intercantonale MCH2 et Groupe de travail «MCH2 – Morat»

2.16 Rapports entre l'Etat et les Eglises

En 2010, la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie deux fois. L'essentiel de l'activité de ladite Commission a consisté à finaliser le travail d'élaboration des contrats de prestations pour chaque établissement de l'Etat concerné par les questions d'aumônerie. Au 31 décembre 2010, la totalité des contrats de prestations dispose ainsi d'une traduction.

En ce qui concerne le groupe de travail relatif à l'Association fribourgeoise des institutions spécialisées (INFRI), il s'est réuni une fois en 2010. Le but de cette séance a été de trouver un régime uniforme applicable aussi bien aux aumôniers catholiques romains qu'évangéliques réformés. Un avant-projet de convention cadre a été élaboré et est en cours de discussion. La question des tarifs est la seule encore en suspens.

Il administre les paiements directs et les contributions d'estivage. Il contrôle et reconnaît les exploitations agricoles. Il veille à la protection des sols agricoles lors de la construction et de l'aménagement du territoire et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

2. Activités

2.1 Préposés locaux

En vertu de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAgri), des préposés locaux à l'agriculture chargés de collaborer à l'exécution, au niveau local, des tâches administratives dans les différents domaines de l'agriculture sont institués.

Au 31 décembre 2010, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 159 personnes nommées comme «préposé local à l'agriculture».

2.2 Bail à ferme agricole

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre le fermage d'immeubles agricoles, le Service de l'agriculture a traité, en 2010, 120 contrats de bail à ferme agricole dont 92 contrats de bail portant sur des immeubles communaux. Il a formé opposition contre 35 fermages, soit 29 % des contrats traités.

IV. Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service: Pascal Krayenbuhl

1. Missions

Le Service de l'agriculture soutient l'agriculture fribourgeoise par des aides financières et des conseils pour:

- > les améliorations structurelles, y compris les bâtiments ruraux;
- > les mesures d'accompagnement social;
- > la promotion des produits agricoles, de l'élevage et de la viticulture;
- > les mesures de protection du sol, de l'eau et de l'air.

2010

2.3 Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

Contributions fédérales:

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions à la surface	2 860	(2 929)	90 634	(91 092)
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	2 576	(2 630)	39 454	(39 381)
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 631	(1 660)	20 621	(20 557)
Contributions générales pour des terrains en pente	1 356	(1 387)	3 102	(2 771)
Contributions pour les surfaces viticoles en pente	17	(17)	26	(27)
Total paiements directs généraux	2010			153 837
	2009			153 828
Contributions pour la compensation écologique	2 860	(2 929)	7 117	(6 772)
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1 027	(1 090)	2 159	(2 237)
Contributions pour la culture biologique	113	(109)	925	(820)
Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 465	(1 451)	5 805	(5 537)
Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 328	(2 363)	14 233	(14 080)
Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	532	(587)	7 484	(7 649)
Contributions pour la protection des eaux	58	(56)	342	(490)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	475	(287)	514	(273)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	652	(577)	1 249	(905)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique et réseau (dès 2010, ces contributions sont reprises dans d'autres rubriques)	-	(175)	-	(332)
Contributions pour la protection de l'air	26	(5)	567	(77)
Total des contributions écologiques	2010			40 395
	2009			39 172
Contributions culture des champs	2010		4 752	4 716
	2009		1 217	4 931
Total des contributions fédérales			198 948	(197 931)
Contributions cantonales:				
Contributions à l'estivage	48	(49)	200	(200)
Contributions pour la protection des eaux	58	(56)	91	(106)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	475	(287)	128	(68)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	652	(577)	313	(226)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique et réseau	-	(175)	-	(83)
Contributions pour les méthodes culturales préservant le sol	69	(69)	160	(164)
Total des contributions cantonales	2010			892
	2009			847

2010

Remarques

En 2010, les contributions écologiques pour les haies ont été considérablement augmentées (+1000/ha). Il y a eu une légère augmentation des contributions pour les terrains en pente (+40/ha, resp. +110/ha), ainsi que des contributions bio pour les cultures spéciales et pour les terres ouvertes (+150/ha). Les facteurs des autres contributions restent inchangés.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Châtonnaye, Cerniat et La Sonnaz ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2010.

Les contributions d'estivage ont été augmentées de 10 francs par pâquier normal. En vertu de l'art 20 de l'ordonnance sur les contributions d'estivage, le Service a procédé au contrôle de 87 exploitations d'estivage conformément aux exigences de la Confédération.

Les contributions cantonales d'estivage se basent sur la loi sur l'agriculture du 3 octobre 2006, respectivement sur son règlement d'application du 27 mars 2007 qui en fixe les conditions d'octroi. L'aide cantonale est allouée en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant à disposition pour l'année 2010 est de 200 000 francs. Ce montant a été réparti entre 48 bénéficiaires, selon le volume des productions engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2010, le volume total est de 3 045 086 kg de lait, ce qui représente 6,6 centimes par kilo de lait.

2.4 Reconnaissance des exploitations

En 2010, 91 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 20 communautés complètes ont été formées pour 22 dissoutes, 13 communautés partielles formées pour 24 dissoutes ainsi que 9 nouvelles exploitations simples reconnues pour 3 dissoutes.

2.5 Elevage bovin

En 2010, le canton a alloué 417 911 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 600 000 francs pour le placement du bétail de boucherie, par l'intermédiaire de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA).

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations telles que les expositions régionales, ainsi que pour promouvoir les vaches avec une haute

production à vie. Le soutien pour les analyses de la qualité du lait a été maintenu afin de favoriser la qualité des produits fribourgeois.

Trois manifestations d'envergure dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton:

- > Expo Bulle. L'exposition nationale de vaches Holstein et Red-Holstein a rassemblé les 27 et 28 mars 2010 près de 367 vaches laitières.
- > Marché-Concours des taureaux. Ce concours cantonal a permis d'exposer 324 taureaux le 21 septembre 2010. 146 taureaux ont été commercialisés à cette occasion, dont 113 pour l'élevage et 33 pour la boucherie.
- > JUNIOR BULLE-EXPO. Cette exposition nationale organisée par les jeunes éleveurs fribourgeois a vu défiler près de 700 génisses et vaches Holstein et Red-Holstein entre le 3 et le 4 décembre 2010.

2.6 Elevage chevalin

En 2010, le canton a alloué 37 900 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage chevalin fribourgeois.

2.7 Elevage porcin, ovin et caprin

En 2010, le canton a alloué 86 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage du menu bétail fribourgeois.

Le soutien cantonal 2010 s'élève à 68 000 francs pour l'élevage ovin/caprin et à 18 000 francs pour l'élevage porcin. L'aide à l'élevage porcin comprend exclusivement la contribution au service sanitaire.

2.8 Viticulture

La surface du vignoble fribourgeois est de 116.4 ha (116.9 ha). Dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale du 14 novembre 2007 sur la viticulture et l'importation de vin, 4 (5) demandes de reconversion de vignes (arrachage de cépages Chasselas et Müller-Thurgau et remplacement par un autre cépage) ont été traitées pour une surface de 5115 m².

Pour la vendange 2010, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la DIAF du 5 juillet 2010, comme suit:

2010

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Vully		
Chasselas:	1,200 kg/m ²	62°
Autres cépages blancs:	1,000 kg/m ²	62°
Gamay, Gamaret, Garanoir:	1,000 kg/m ²	70°
Pinot noir et autres cépages rouges:	1,100 kg/m ²	70°
Cheyres		
Cépages blancs:	1,250 kg/m ²	62°
Cépages rouges:	1,100 kg/m ²	70°

Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC). L'ensemble de la vendange 2010 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres.

La vendange 2010 a fourni des rendements légèrement inférieurs à l'excellente année précédente. Le rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal s'établit, tous cépages confondus, à 1 003 045 kg. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré Oechsle a été très élevé et l'état sanitaire de la vendange a été excellent.

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	520 408	76.60
Pinot noir	183 374	95.64
Gamay	8 721	91.54
Spécialités blanches	81 822	94.66
Spécialités rouges	89 127	90.55
Cheyres		
	en kg	degré moyen
Chasselas	45 419	74.80
Pinot noir	51 728	93.78
Spécialités blanches	5 580	94.46
Spécialités rouges	16 866	90.41

2.9 Patentes de commerce de bétail

En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 57 patentes principales et 13 patentes de courtier.

Deux candidats ont participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 19 mai 2010 fixant pour la période annuelle d'assurance les primes dues à SANIMA.

2.10 Promotion des produits et développement économique

Le canton contribue au développement de la capacité concurrentielle de l'agriculture fribourgeoise par des:

- > aides à la promotion des produits agricoles;
- > contributions de soutien;
- > manifestations événementielles;
- > études et travaux préparatoires.

A ce titre, le canton a versé des aides pour 29 projets et notamment 350 000 francs à l'Association pour la promotion des produits du terroir du Pays de Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

2.11 Aménagement du territoire

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2010:

- > 111 (115) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations en zone agricole et 97 (104) demandes en zone à bâtir, ainsi que 77 (32) demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;
- > 296 (276) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, poulaillers, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;
- > 86 (91) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL).

2010

2.12 Protection de l'environnement et de la nature

2.12.1 Protection des sols

Permis de construire. Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service de l'agriculture a préavisé 148 (114) demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

Semis sans labour. En application de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture, le Service de l'agriculture a versé des contributions à 69 (69) agriculteurs pour un montant total de 160 150 (164 030) francs.

Il y a 85 contrats pour une surface de 480 (487) hectares répartis comme suit:

- > 30 contrats en vigueur (échéance 2011) pour une surface de 224 hectares;
- > 27 contrats prolongés (échéance 2014) pour une surface de 158 hectares;
- > 28 nouveaux contrats (échéance 2014) pour une surface de 98 hectares.

Erosion. Le groupe de travail érosion, élargi en fin 2006 par l'intégration de quatre représentants des milieux agricoles, s'est réuni une fois en 2010. Le relevé de l'érosion est assuré par les préposés locaux. La météorologie ayant été favorable, il n'y a eu qu'un cas d'érosion signalé. Un plan pluriannuel a été réalisé selon la procédure cantonale.

2.12.2 Protection de la nature: Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), 475 (287) exploitations ont bénéficié de subventions à titre de qualité biologique pour un montant total de 642 000 (341 690) francs. 652 (577) exploitations ont bénéficié d'un bonus de 1 562 000 (1 130 787) francs pour le volet mise en réseau des surfaces de compensations écologiques (SCE). Trois nouveaux projets de mise en réseau OQE ont été reconnus en 2010. Il s'agit des projets de la Molière, Vuissens et Pierrafortscha. L'ordonnance sur la qualité écologique prévoit un financement à raison de 80 % par la Confédération et de 20 % par le canton.

2.12.3 Protection de l'eau

En application de l'arrêté du 28 novembre 2000 sur la réduction des charges en nitrates provenant de l'exploitation agricole du

sol, le Service de l'agriculture a versé des indemnités à la surface pour 58 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Neyruz, Middel, Courgevau, Fétigny, Domdier et Lurtigen. Il y a eu un nouveau projet financé par le canton en 2010 (Neyruz). Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 433 711 francs (593 834). La part cantonale des indemnités versées (~20 % du total) s'élève à 91 229 (105 219) francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

2.12.4 Protection de l'air

Un projet ammoniac, selon les articles 77a et b de la loi fédérale sur l'agriculture intitulé «Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole» a été élaboré et signé le 2 juin 2009. Fin 2010, il y a eu 18 (15) demandes pour des pendillards, 2 (3) pour des couvertures de fosses ouvertes et 6 (1) projets individuels. 26 (5) projets ont déjà été décomptés pour un montant de 567 971 (77 000) francs à charge de la Confédération. Le montant d'investissement global s'élève à 923 681 francs.

2.13 Subventionnement des structures agricoles

Travaux subventionnés par le canton. Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2010, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Devis subventionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	5 517 756	1 765 402
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	3 582 341	1 078 323
Adductions d'eau	3 875 000	994 775
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, irrigations, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains)	239 639	59 909
Constructions rurales et laiteries	33 003 000	4 299 400
Total 2010	46 217 736	8 197 809
Total 2009	49 047 707	7 919 959

La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine s'élève à 903 300 francs pour 18 cas.

2010

Le total des subventions allouées en 2010 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 1 259 625 francs pour un devis subventionnable de 4 931 038 francs correspondant à 64 projets ou étapes.

Travaux subventionnés par la Confédération. Le tableau ci-après récapitule les montants alloués aux ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2010:

	Fr.
Remaniements parcellaires	1 864 698
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 603 333
Adductions d'eau	848 800
Autres améliorations foncières	346 343
Constructions rurales et laiteries	3 419 240
Total des subventions fédérales allouées au canton en 2010:	8 082 414
en 2009:	8 426 030

Subventions versées en 2010 (sans celles du Fonds des améliorations foncières)

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 625 899	2 201 237
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 679 402	1 675 852
Adductions d'eau	510 300	456 600
Autres améliorations foncières	285 909	353 343
Constructions rurales et laiteries	4 626 300	3 493 000
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	-	-
Total versé en 2010	8 727 810	8 180 032
Total versé en 2009	8 036 378	8 040 327

Au 31 décembre 2010, six décomptes se trouvaient à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

Subventions versées en 2010 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2010	642 884
Total pour 2009	576 816

Etat des engagements par genre d'entreprise. Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2010 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	2 682 872
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	983 500
Assainissements de terrains	330 000
Adductions d'eau	1 483 743
Autres améliorations foncières	71 750
Constructions rurales et laiteries	2 850 200
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	25 440
Total des engagements au 31 décembre 2010	8 427 505
Au 31 décembre 2009	9 552 149

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2010 s'élèvent à 1 932 348 francs.

Remarques générales concernant certaines entreprises

Remaniements parcellaires. Trois études préliminaires ont été lancées et expertisées par le canton et la Confédération en 2010. Les constitutions sont prévues en 2011.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes. Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins est en diminution en 2010 par rapport à l'année précédente. Il est dans la fourchette de 2008.

Adductions d'eau. Les demandes concernant cette rubrique demeurent importantes. En 2010, quatre projets ont été subventionnés.

Autres améliorations foncières. En 2010, il n'y a pas eu de projet d'irrigation mais deux projets de réfection de drainages ont été subventionnés. Le maintien des réalisations existantes et le soutien à des agriculteurs confrontés à l'obligation de produire des denrées de qualité sont indispensables pour maintenir une agriculture dynamique.

2010

Constructions rurales et laiteries. Dès le 1.1.1999, de nouvelles dispositions légales fédérales permettent de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières.

Le canton a subventionné 18 constructions rurales en zone de plaine en 2010 (15 en 2009).

2.14 Crédits d'investissement

Prêts accordés en 2010 en faveur des personnes physiques

Buts	Montants Fr.
Aides initiales	3 630 000
Constructions de maisons d'habitation	994 000
Transformations de maisons d'habitation	1 827 000
Constructions de porcheries	176 000
Construction de poulaillers	308 000
Constructions de bâtiments pour la production végétale	575 000
Constructions de bâtiments d'exploitation	4 071 000
Transformations de bâtiments d'exploitation	5 104 000
Constructions de remises/entrepôts	74 000
Bâtiments d'habitation et d'exploitation	208 000
Diversifications	658 000
	17 625 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 11,7 ans	
Montant moyen par prêt: 174 505 francs	
Total 2010	17 625 000
Total 2009	24 157 000

Prêts en faveur des personnes morales en 2010

Buts	Montants Fr.
Achats en commun de machines agricoles	1 146 000
Bâtiments destinés à l'économie laitière	4 497 000
Bâtiments destinés à la transformation et au stockage	410 000
Adductions d'eau	295 000
Réfection de pont	57 000
Chemins et routes	134 000

Buts	Montants Fr.
Remaniement parcellaire	517 000
	7 056 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 8.3 ans	
Montant moyen par prêt: 243 310 francs	
Total 2010	7 056 000
Total 2009	2 344 000

2.15 Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Prêts en 2010

Buts	Montants Fr.
Conversions de dettes existantes	374 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	237 000
	611 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 9,6 ans	
Montant moyen par prêt: 122 200 francs	
Total 2010	611 000
Total 2009	2 464 000

2.16 Fonds rural cantonal

Prêts en faveur des personnes physiques en 2010

Buts	Montants Fr.
Travaux de construction/rénovations diverses (habitations, ruraux et installations agricoles)	3 767 000
Achats de terres et de domaines agricoles	3 392 000
Entreprises de mise en valeur	590 000
Total 2010	7 749 000
Total 2009	4 620 000

2.17 Activité des commissions

Commission de l'agriculture. La commission de l'agriculture n'a pas siégé en 2010.

Commission pour l'amélioration des structures en agriculture. La commission a siégé à neuf reprises en séance plénière en 2010.

2010

Commission de recours en matière d'améliorations foncières.

Affaires pendantes	au 31 décembre 2009	-
Affaires enregistrées	en 2010	11
Affaires liquidées	en 2010	7
Affaires suspendues	au 31 décembre 2010	-
Affaires pendantes	au 31 décembre 2010	4

Commission d'acquisition d'immeubles. La commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année 2010, 8 fois en séance plénière et 17 fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- > 3 intéressent le Service des bâtiments (SB)
- > 20 intéressent le Service des ponts et chaussées (SPC)
- > 2 intéressent le Services des forêts et de la faune (SFF)
- > 1 intéresse le Service des tutelles
- > 8 intéressent les communes
- > 3 intéressent les paroisses
- > 1 intéresse le Service des autoroutes

Commission de la protection des végétaux. La commission a siégé une fois. Elle a été informée par le Service phytosanitaire de la station cantonale des productions animales et végétales de Grangeneuve de l'état phytosanitaire durant l'année écoulée.

Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée. Après deux séances de formation interne, la commission a fonctionné pour la première fois en 2010. Elle a siégé à 2 reprises.

2.18 Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 34 560 francs (en 2009: 132 744, en 2008: 119 530 francs et en 2007: 90 306 francs). De ce total, 8 400 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

2.19 Fonds des améliorations foncières

Mouvement du Fonds. Les recettes comprennent:

	Fr.
versements au Fonds sur position 3425/380.002	450 000.00
intérêts annuels 2.125 %	42 756.35
versements des registres fonciers	4 041 110.75
Total des recettes	4 533 867.10
Les dépenses englobent:	
versement au budget sur position 3425/402.001	4 041 110.75
versement au budget sur position 3425/480.002	700 000.00
diminution de la fortune	- 207 243.65
Total des dépenses	4 533 867.10

2.20 Evénements particuliers

Durant l'année 2010, la consolidation de la nouvelle structure du Service de l'agriculture s'est poursuivie.

Dans le cadre des mesures de relance adoptées par le Grand Conseil, le Service de l'agriculture s'est investi de manière importante pour les mesures n° 23 «Aides structurelles à l'agriculture» et n° 24 «Revitalisation de l'économie alpestre».

V. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service: Fabien Loup

1. Mission

La mission du SAAV consiste à vérifier, par ses contrôles et ses mesures, la sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels, l'absence de tromperies pour le consommateur. Il assure le bien-être et la santé des animaux pour eux-mêmes et pour le profit de l'homme.

2010

2. Activités

2.1 Echantillons analysés – campagnes

Les contrôles intervenant de manière ciblée, leurs résultats ne sauraient être considérés comme représentatifs de la situation générale. Les éléments ci-après donnent un aperçu des analyses et inspections effectuées durant l'année.

Désignation	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eau de boisson / eaux minérales	1'636	76
Eaux de source, puits, lac	1'034	-
Eau de piscine – baignade	80	24*
Eaux techniques / eaux usées	95	-
Autres denrées alimentaires	704	146
Cosmétiques et objets usuels autres	72	6
Objets divers	66	-
Totaux	3'687	228 + 24*

* par rapport à la législation cantonale

2.2 Eau potable, eau des piscines et plages publiques

Réseaux publics

Lors des analyses effectuées dans le cadre de l'autocontrôle des distributeurs, des bactéries fécales ont été décelées dans plusieurs réseaux d'eau publics. Dès qu'il a connaissance d'un résultat microbiologique non-conforme (dans la règle, le lendemain de la remise de l'échantillon au SAAV/LC) et grâce à sa connaissance des réseaux – avantage du système actuel qui impose aux distributeurs de lui soumettre leurs échantillons – le SAAV/LC prend immédiatement contact avec les responsables et ordonne les mesures. Selon les cas (une vingtaine durant l'année), il peut s'agir de: l'obligation de bouillir l'eau avant tout usage alimentaire, une chloration choc ou une mise hors service de sources contaminées. Dans chaque cas, le distributeur doit rechercher la cause de la contamination et prendre toutes les mesures pour éviter que celle-ci ne se reproduise. L'eau d'un réseau communal a été massivement contaminée suite à l'épandage de lisier. Cette pollution a nécessité la mise hors service d'un réservoir, la désinfection du réseau durant plusieurs jours et l'obligation, pour les habitants, de faire bouillir l'eau durant plusieurs jours. Une telle situation rappelle aux autorités et aux usagers l'importance de l'eau potable et la nécessité des mesures de contrôle. Dans un autre cas,

une installation de traitement UV était défectueuse. Selon la législation, les distributeurs ont l'obligation d'assurer une maintenance et une surveillance rigoureuses de leurs installations et des ouvrages. En cas de négligence, les personnes responsables peuvent être dénoncées aux autorités de poursuite pénale. A plusieurs reprises, il a été constaté que les conduites de sources privées étaient connectées directement à celles du réseau public. Une simple vanne faisait «obstacle» entre ces «réseaux». De telles situations ne sont pas conformes et constituent des dangers pour la qualité de l'eau du réseau public. L'expérience montre en effet, que des phénomènes de sous-pression se produisent dans les conduites, ayant pour conséquence le mélange de l'eau privée à celle du réseau public. Les distributeurs du canton ont à nouveau été rendus attentifs à ce problème. Il leur a été rappelé qu'il leur incombe de vérifier la conformité des installations.

Contrôle de l'eau des piscines et des plages publiques

Selon l'ordonnance concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques, le SAAV procède à des inspections des piscines et à des prélèvements en principe 2 à 4 fois par année. Comme en 2009, les contrôles effectués en 2010 se sont limités au contrôle de la qualité de l'eau. Sur les 70 échantillons d'eau de piscine analysés en 2010, 48 (= 68 %) répondaient aux exigences pour les paramètres contrôlés. Le paramètre donnant le plus fréquemment lieu à contestation est l'urée, dans 15 % des cas.

Les analyses de trihalométhanes (THM) dans l'eau des piscines débutées en 2009 se sont poursuivies. Ces produits se forment lors du processus de désinfection par le chlore. 5 des 60 échantillons analysés présentaient de teneurs en THM supérieures à la valeur maximale fixée dans la norme SIA 385. Ces eaux ont été contestées; les établissements concernés doivent rechercher la cause de ce résultat non-conforme et prendre les mesures pour y remédier. Il y a lieu de signaler que le projet de nouvelle norme SIA 385 prévoit un abaissement de la teneur maximale en THM.

Les eaux des 9 plages de baignade publiques que compte le canton font l'objet d'un contrôle microbiologique en début de saison. En 2010, les eaux de 7 plages ont obtenu la classe de qualité A et l'eau de 2 plages la classe de qualité B. Ces résultats signifient qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'était pas à craindre.

2.3 Produits chimiques

Campagne de mesure du gaz radon

Avec l'accord de la Direction de la santé et des affaires sociales et de celle des institutions, agriculture et forêts, l'unité laboratoire cantonal a réalisé durant l'hiver 2009–2010 une campagne de mesure du radon, dans tout le canton, avec un important soutien technique et financier de la Confédération. Ce sont 2323 dosimètres qui ont été placés durant trois mois dans des locaux

2010

pour connaître l'exposition au radon. En règle générale, les dosimètres doivent être placés dans des locaux d'habitation ou de séjour. Un certain nombre d'appareils ont toutefois été placés dans des locaux inhabités. Les valeurs mesurées dans ces locaux ne peuvent toutefois pas être prises en compte pour le cadastre, celui-ci ne concernant que les pièces habitées. Sur l'ensemble des dosimètres placés, deux étaient défectueux. Les résultats individuels peuvent être résumés comme suit:

Concentration en radon [Bq/m ³]	Nombre de bâtiments (locaux habités) contrôlés	Nombre de bâtiments (locaux inhabités) contrôlés
100	1593	100
101 – 200	407	27
201 – 300	103	6
301 – 400	42	5
401 – 1000	25	5
> 1000	4	4
Total	2174	147

Les quatre bâtiments qui présentaient des pièces habitées dans lesquelles des concentrations en radon supérieures à 1000 Bq/m³ (= valeur limite légale) ont fait l'objet de mesures complémentaires durant l'automne 2010. Durant l'hiver 2010–2011, des spécialistes radon procéderont à des investigations dans chacun de ces bâtiments de manière à pouvoir proposer des mesures d'assainissement adéquates.

Pour chaque commune, la moyenne arithmétique des mesures effectuées a été calculée. Celle-ci sert à attribuer un degré de risque radon à chaque commune selon le tableau suivant:

Moyenne communale de concentration en radon [en Bq/m ³]	Risque
Plus petit que 100	Léger
Compris entre 100 et 200	Moyen
Plus grand que 200	Elevé

Sur la base de ce critère, le bilan cantonal est le suivant:

Risque	Nombre de communes	dont provisoires*:
Risque léger	111	7
Risque moyen	52	11
Risque élevé	- (provisoirement) *	

Dans trois communes, la moyenne arithmétique est supérieure à 200 Bq/m³, ce qui signifie que celles-ci sont considérées comme «zone à risque radon élevé». Toutefois, vu le nombre restreint de

mesures effectuées dans ces communes, il a été décidé de mesurer en 2011 l'exposition au radon dans 30% des bâtiments sis sur leur territoire. Certaines communes qui n'ont pas pu participer à la campagne 2009–2010 procéderont à des mesures durant l'hiver 2010–2011.

Le bilan de la campagne 2009–2010 révèle une situation moins favorable que celle qui résultait de la campagne 2001–2002. Dès lors, il s'agit de régler diverses questions en rapport avec cette problématique, avant de définir une stratégie de surveillance pour l'avenir.

2.4 Denrées alimentaires et objets usuels

Sécurité des entreprises fribourgeoises

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2000, chaque entreprise se voit attribuer, suite à une inspection complète, l'un des quatre niveaux de sécurité suivants:

- > niveau 1: sécurité assurée: pas de lacunes;
- > niveau 2: sécurité amoindrie: lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
- > niveau 3: sécurité compromise: lacunes et erreurs importantes;
- > niveau 4: sécurité non assurée: graves lacunes.

En 2010, 805 inspections d'établissements du secteur alimentaire ont servi à l'élaboration du bilan suivant:

Type d'entreprise	Nombre total d'entreprises inspectées	Niveau de sécurité			
		1	2	3	4
Industrie	5	0	3	2	0
Artisanat	132	56	66	9	1
Commerce de détail	187	115	54	16	2
Restauration	481	202	238	37	4

A ces inspections s'ajoutent des inspections partielles, au cours desquelles les inspecteurs/contrôleurs vérifient que les mesures prononcées ont été respectées. Ces inspections ne donnent pas lieu à une appréciation de la sécurité.

Contrôle des indications du pays de production des fruits et légumes

Dans le cadre d'une campagne nationale, 103 contrôles de l'indication du pays de production des fruits et légumes ont été effectués dans 18 commerces de détail du canton de Fribourg. 21 des 103 indications, soit le 20 % des contrôles, ont dû être

2010

contestées. Dans 81 % des cas, il s'agissait d'indications erronées, dans 14 % des cas d'indications insuffisantes et dans 5 % des cas, d'une traçabilité insuffisante. Au niveau national, la campagne a révélé de gros dysfonctionnements dans ce domaine puisque dans près des 2/3 des magasins et sur plus de 1000 produits l'information manquait, était insuffisante ou non vérifiable, voire fausse. Elle a également révélé des différences selon les succursales d'une même enseigne, phénomène à mettre en relation avec le manque d'attention voire le laxisme de certains responsables. Des discussions auront lieu entre les chimistes cantonaux et les milieux concernés pour améliorer la situation.

Inspection des stands lors de manifestations temporaires

Cette campagne avait pour but de faire le point en matière de sécurité alimentaire et de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication lors de manifestations temporaires (fêtes et manifestations diverses). Préalablement à ces interventions, une brochure «Instructions concernant la remise de denrées alimentaires lors de marchés ou de manifestations temporaires» a été élaborée par le SAAV/LC puis distribuée aux organisateurs de manifestations, aux préfetures, aux administrations communales et au Service de la police du commerce. Les responsables de manifestations étaient chargés de remettre ce document aux personnes responsables des stands. Avant certaines manifestations, le personnel du SAAV/LC a rencontré les responsables pour leur expliquer les exigences minimales. 149 inspections ont été effectuées à l'occasion de manifestations. Les principaux points contestés concernent la documentation insuffisante en matière d'auto-contrôle et de bonnes pratiques de fabrication, le réglage non-conforme des températures, l'hygiène personnelle inadéquate, l'équipement insuffisant pour l'hygiène des mains et les infrastructures inadaptée (étalages mobiles manquant de protection contre les contaminations). Le bilan 2010 est insatisfaisant. Ces contrôles se poursuivront en 2011.

Inspection des stands lors de marchés

Cette campagne visait à faire le point en matière de sécurité alimentaire et de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication lors des marchés. Dans un premier temps, les inspecteurs et les contrôleurs des denrées alimentaires ont distribué la brochure «Instructions concernant la remise de denrées alimentaires lors de marchés ou de manifestations temporaires» aux responsables des stands et la leur ont expliquée. Cette phase d'information a nécessité beaucoup de temps. Dans un délai de trois semaines à un mois après la remise de la brochure, les stands étaient inspectés. 102 inspections ont été effectuées sur les marchés réguliers du canton. Malgré les informations communiquées préalablement par le SAAV/LC, de nombreuses contestations ont dû être prononcées. Comme lors des manifestations temporaires, elles concernaient la documentation insuffisante en matière d'auto-contrôle et de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication, le réglage non-conforme des températures, l'équipement insuffisant pour l'hygiène des mains et les infrastructures inadaptées.

Le bilan 2010 est insatisfaisant. Ces contrôles seront poursuivis en 2011.

Chalets d'alpage

Suite aux constats faits lors des inspections des chalets d'alpage effectuées en 2009, des mesures d'assainissement ont été ordonnées. Dans l'attente des décisions relatives aux subventions, certaines mesures n'ont toutefois pas pu être réalisées en 2009. En 2010, il a été convenu avec le Service de l'agriculture (Sagri) que, lorsque le propriétaire d'un chalet lui annonçait l'exécution des travaux, le SAgri informait l'inspecteur des denrées alimentaires lequel procédait uniquement à un contrôle des travaux réalisés. Il a ainsi été constaté qu'une partie seulement des chalets avait achevé les travaux en 2010. En 2011, ceux-ci doivent avoir été réalisés dans tous les chalets, sans quoi il y a risque de suspension, voire de retrait de l'autorisation d'exploiter.

Statistiques

- > huile de friture: 258 commerces ont été contrôlés; 29 (= 11.2 %) présentaient de l'huile de friture non-conforme.
- > rappel des âges légaux pour la remise d'alcool: ce contrôle a été effectué dans 504 commerces. 66 (= 13.1 %) ont fait l'objet de contestation pour ce point.
- > utilisation trompeuse de la dénomination «Jambon»: 44 commerces ont été contrôlés, dont 7 (= 15.9 %) ont donné lieu à contestation.
- > déclaration de la provenance des fruits et légumes: 54 commerces ont été contrôlés, dont 11 (= 20.4 %) ont donné lieu à contestation.
- > déclaration de la provenance des viandes: 342 commerces ont été contrôlés, dont 77 (= 22.5 %) ont donné lieu à contestation.

2.5 Denrées alimentaires

Viande de volaille et préparation à base de viande de volaille
Les *Campylobacter* sont des bactéries présentes dans le monde entier et qui se rencontrent chez de nombreuses espèces animales. Certains animaux, comme les poules, sont porteurs mais ne développent pas la maladie. La viande de volaille souillée par ces germes constitue l'une des causes de l'infection de l'être humain. Les *Campylobacter* provoquent des diarrhées abondantes parfois sanguinolentes, accompagnées de crampes abdominales et de fièvre. Elles n'ont cessé de se répandre ces dernières années et constituent, depuis longtemps déjà, la première cause d'infections d'origine alimentaire devant les salmonelles, toujours moins fréquentes. Le canton de Fribourg a participé à une campagne nationale de recherche de *Campylobacter* dans la viande de volaille (avec ou sans peau) et les préparations à

2010

base de viande de volaille. Cette campagne organisée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a débuté en 2009 et s'est terminée fin mars 2010. Le bilan final pour le canton donne les résultats suivants :

82 échantillons ont été analysés:

- > 9 (= 33 %) des 27 échantillons de viande de volaille analysés avec la peau contenaient des *Campylobacter*;
- > 6 (= 15 %) des 39 échantillons de viande de volaille analysés sans la peau contenaient des *Campylobacter*;
- > 6 (= 37 %) des 16 préparations à base de volaille (viande panée, épicée, brochette assaisonnée) analysées contenaient des *Campylobacter*.

Au niveau Suisse, ce sont 1132 échantillons qui ont été analysés. Au total, la bactérie a été trouvée dans 38,4 % des échantillons. Ce résultat confirme les précédentes études, qui avaient désigné la viande de volaille comme une source d'infection majeure à *Campylobacter*. En revanche, l'étude apporte des informations nouvelles et instructives selon les types de viande. Les résultats confirment, entre autres, que la surgélation permet de réduire nettement les taux de contamination et que la présence de peau sur la viande augmente la prolifération des bactéries. Les taux de contamination et le nombre de germes les plus élevés ont été enregistrés pour la viande fraîche avec la peau. A l'inverse, les préparations de viande congelées (p. ex., produits marinés) ont montré un taux de contamination étonnamment bas. La viande d'origine étrangère, souvent congelée, présentait ainsi des taux de contamination moins élevés que la marchandise indigène. Des analyses quantitatives réalisées, il ressort clairement que les contaminations très élevées par *Campylobacter* sont plutôt rares. La plupart du temps, de très petites quantités de germes ont été décelées sur la viande. Lorsqu'une viande fortement contaminée est préparée, la probabilité d'une contamination croisée en cuisine augmente.

Les *Campylobacter* sont détruits par la chaleur. Dès lors, par le respect des règles d'hygiène (lavage des mains, cuisson à cœur de la viande, lutte contre les contaminations), les consommateurs peuvent éviter les désagréments de gastro-entérites dues à ces bactéries. L'OFSP a publié divers documents à ce sujet.

Produits à base de viande crue, jambons à l'os

La législation régleme l'usage du nitrate et du nitrite dans les produits à base de viande. Constatant que la maîtrise des normes en vigueur pose fréquemment problème, ces produits (ex. jambons crus, jambon à l'os, lard cru, ...) font régulièrement l'objet de contrôles. 32 échantillons ont été prélevés dans différents commerces et boucheries du canton. Quatre produits (= 18 %) ont été contestés pour la teneur en nitrate supérieure

aux exigences. De plus, l'étiquetage n'était pas conforme pour deux échantillons. Ce bilan n'est toujours pas satisfaisant. Les contrôles se poursuivront.

Jambon

Le but de cette campagne était de vérifier l'étiquetage et la composition des jambons (de derrière et d'épaule) prétranchés, suite à la campagne effectuée en 2005 qui avait révélé 19 % de contestation pour la valeur Q2 (= teneur en eau / teneur en protéines). Lorsque cette valeur est trop élevée, cela signifie que le jambon contient trop d'eau. Le nitrate et le nitrite ont pour buts de stabiliser la couleur rouge de la viande et d'inhiber la flore bactérienne, anaérobie notamment.

31 échantillons, dont 24 jambons de derrière et 7 jambons de d'épaule, ont été prélevés dans différents commerces et boucheries du canton. Dans un cas, la teneur en nitrate dépassait la valeur de tolérance. La valeur Q2 était trop élevée dans 6 jambons (= 19 %), dont 2 jambons d'épaule et 4 jambons de derrière. 3 échantillons (dont 1 également contesté pour la valeur Q2) présentaient des indications non-conformes sur l'emballage. Au total, 9 échantillons (= 29 %) ont été contestés. Ce résultat n'est pas satisfaisant. Les contrôles de ce produit seront poursuivis ces prochaines années.

Mollusques

Les toxines marines sont des substances toxiques, voire très toxiques qui peuvent générer d'importantes et parfois graves réactions chez l'homme. Selon les toxines marines, les symptômes peuvent aller des vertiges à une désorientation, des états léthargiques, des convulsions, des troubles gastro-intestinaux, des nausées, des vomissements, des irritations et des brûlures des voies respiratoires, des diarrhées, des crampes abdominales, des hallucinations, des états de confusion, des pertes de mémoire et des symptômes neurologiques. Parmi les effets les plus graves, il faut noter des paralysies musculaires, des difficultés respiratoires et parfois la mort.

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires de Neuchâtel (SCAV NE), centre de compétence pour les toxines marines, s'est mis à disposition des organes cantonaux de contrôle pour l'analyse de mollusques. Deux échantillons ont été prélevés chez un importateur fribourgeois. Du point de vue statistique, ces échantillons ne sont pas représentatifs. Etant donné toutefois que des toxines marines ont été trouvées dans l'un des échantillons, il est judicieux de poursuivre la surveillance de ce paramètre et d'exiger des garanties dans l'autocontrôle des établissements commercialisant des mollusques.

Les conserves de sardines et d'anchois

La présence d'histamine est un indicateur d'altération du produit. Elle résulte de la transformation de l'histidine (acide aminé présent dans le poisson) en histamine sous l'action de bactéries.

2010

La présence de métaux lourds dans les poissons est due, quant à elle, à la pollution. 22 échantillons, dont 16 de conserves de sardines et 6 de conserves d'anchois, ont été prélevés dans différents commerces du canton. Aucun des échantillons analysés ne contenait de métaux lourds ou d'histamine en concentration supérieure aux valeurs limites fixées dans la législation. Ces produits seront contrôlés par sondage à l'avenir.

Les produits déclarés «au beurre» / «au lait»

Le but de cette campagne était de contrôler le respect des exigences légales pour les teneurs en beurre ou en matière grasse lactique des denrées déclarées «au beurre» ou «au lait». Des articles de boulangerie ou de biscuiterie avec la mention «au beurre», comme les tresses, les croissants, les biscuits pour apéritif et des chocolats déclarés au lait ont été prélevés et analysés. 40 échantillons ont été prélevés dans différents commerces du canton (boulangeries et grandes surfaces): 4 pains spéciaux (toast, brioche...), 1 tresse au beurre, 17 articles de boulangeries/biscuiteries (biscuits, flûtes, croissants...), 5 biscuits «petits beurre», 13 chocolats au lait. Tous les échantillons analysés étaient conformes quant à leur teneur en beurre ou en matière grasse lactique. Un échantillon a été contesté pour son étiquetage. Le résultat de cette campagne est satisfaisant. Ces prochaines années, des contrôles auront lieu par sondage.

Salades d'hiver

L'application des produits phytosanitaires sur les légumes d'hiver, en particulier les salades, est très fréquente. Dix échantillons, prélevés chez cinq différents producteurs/importateurs fribourgeois de légumes, ont été confiés au Service de la consommation et des affaires vétérinaires de Genève (SCAV GE) pour recherche de résidus de pesticides. Dans 60% des échantillons, des résidus ont été trouvés. Le fait de trouver des combinaisons de plus de deux produits phytosanitaires est alarmant. Ces contrôles seront poursuivis par sondage.

Glaces

La législation fixe des teneurs minimales en matière grasse lactique et totale dans les différents types de glaces. Un contrôle de ce paramètre et de l'état microbiologique (critères d'hygiène des procédés) a été effectué sur 14 échantillons prélevés dans divers commerces (stand de glaces, boulangeries-confiseries, glaciers). Sur les 14 échantillons analysés (2 soft-ice, 6 crèmes glacées et 6 glaces), 11 (= 78 %) ont fait l'objet de contestation pour un ou plusieurs des paramètres analysés. Le principal problème est le non-respect des exigences pour les teneurs en matière grasse. La méconnaissance des exigences est généralement à l'origine de cette situation. Ce bilan n'est pas satisfaisant. Des contrôles seront à nouveau effectués en 2011.

Jus de pomme

La patuline est une mycotoxine produite par certaines moisissures. Formée sur les fruits abîmés (moisis), la patuline peut passer

dans le jus si ces fruits n'ont pas été retirés du reste de la récolte avant le pressage. La patuline résiste à la pasteurisation. Le dioxyde de soufre est ajouté comme conservateur. Il s'agit d'une substance faisant partie des ingrédients allergènes et autres ingrédients susceptibles de provoquer des réactions indésirables. Sa présence doit être indiquée si sa teneur dépasse 10 mg/l dans la denrée. 18 échantillons ont été prélevés dont 7 sur les marchés, 4 chez des grossistes et 7 dans des entreprises artisanales (presseurs, fermes). En résumé, les jus de pommes n'ont pas donné lieu à contestation pour les paramètres chimiques. Par contre, un taux de contestation de 44 % a été enregistré pour l'étiquetage. Les milieux concernés doivent absolument prendre conscience de la nécessité de connaître les dispositions légales et les appliquer aussi en matière d'étiquetage.

Epices

Les mycotoxines sont des métabolites secondaires sécrétés par des moisissures appartenant principalement aux genres *Aspergillus*, *Penicillium* et *Fusarium*. Des effets neurotoxiques, mutagènes, tératogènes et cancérogènes ont été prouvés expérimentalement chez l'animal. Les mycotoxines sont résistantes aux traitements biologiques et à la chaleur modérée (donc à la cuisson). 19 échantillons d'épices, dont 12 paprikas, 5 currys, 1 poivre de cayenne et 1 curcuma, ont été prélevés dans les différents commerces et marchés du canton. Un échantillon était contestable pour sa teneur en ochratoxine supérieure à la valeur limite et un échantillon contestable pour sa teneur en aflatoxine B1 supérieure à la valeur limite et la présence de colorant artificiel (Soudan IV), colorant non admis. Vu les effets des mycotoxines sur la santé, la surveillance de ce type de produit se poursuivra ces prochaines années.

Etablissements publics

Durant l'année, les inspecteurs des denrées alimentaires procèdent dans les établissements publics, les cuisines collectives et les cantines, à des prélèvements de divers produits périssables en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques d'hygiène. Une attention particulière est accordée aux produits sensibles tels que riz, pâtes et légumes cuits. Les analyses effectuées ont permis de déceler de nombreuses lacunes d'hygiène. Dans certains établissements, les lacunes sont importantes puisque la majorité des échantillons prélevés a dû être contestée. Dans de tels cas, l'établissement fait l'objet d'un suivi particulier et, selon les dépassements constatés, une interdiction d'utilisation de denrées préparées à l'avance est prononcée. Dans certains cas, la personne responsable a été dénoncée à l'autorité de poursuite pénale. Sur 241 échantillons prélevés, 61 ont été contestés soit 25.2 %. Malgré les interventions effectuées depuis de nombreuses années, la situation ne s'améliore guère. Les contrôles, les mesures et les sanctions seront renforcés en 2011.

2010

2.6 Objets usuels

Vaisselle

Toute vaisselle n'est pas bonne pour un usage quotidien. Des sels de plomb et de cadmium peuvent être utilisés dans la poterie comme glaçure ou comme colorant pour la décoration. En contact avec des boissons ou des mets acides, la vaisselle peut libérer du plomb et du cadmium qui vont contaminer ces aliments et intoxiquer le consommateur. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires de Genève (SCAV GE) a constaté des taux élevés de contestation dans certaines vaisselles utilisées en restauration. Les onze échantillons prélevés dans différents restaurants du canton n'ont pas donné lieu à contestation pour leurs teneurs en plomb et cadmium. Toutefois, le prélèvement de pièces de vaisselles (ex. poteries, ...) lors d'inspections d'établissements publics se poursuivra ces prochaines années.

Jouets pour enfants

Les phtalates sont des substances ajoutées aux polymères à des teneurs pouvant dépasser 50% de la masse de l'objet et qui ont tendance à être libérées au contact de la salive ou des denrées alimentaires. Les «articles de puériculture» sont définis dans la législation comme des produits destinés à favoriser le sommeil, la détente, l'hygiène ou l'alimentation du nourrisson (jusqu'à 36 mois). Ils comprennent notamment les tétines pour sucettes et biberons, les anneaux de dentitions. Dans ces objets, les teneurs en certains phtalates sont limitées. 54 échantillons ont été prélevés dans différents commerces du canton. Tous les échantillons répondaient aux exigences pour les phtalates. Ce résultat est satisfaisant. Des contrôles par sondages seront effectués ces prochaines années.

Intoxications alimentaires

Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur l'exécution, le SAAV/LC est appelé à procéder à des enquêtes en cas de toxi-infections alimentaires. Chaque année, des particuliers font appel au SAAV/LC suite à des troubles de santé (gastro-entérites, ...) qu'ils attribuent à la consommation de denrées. Il est rare que la cause de ces troubles soit trouvée car les restes de denrées ne sont souvent pas à disposition ou dans un état ne permettant pas de tirer des conclusions. Il arrive par contre que le SAAV/LC soit confronté à des situations touchant un grand nombre de personnes.

En 2010, le Service a été appelé à intervenir dans deux situations particulières qui ont engendré un travail considérable (analyses, communication, séances, ...): une épidémie de gastro-entérites dues à des norovirus qui a touché plus de 150 personnes d'une entreprise alimentaire du canton. Les norovirus sont des virus présentant un risque élevé de propagation. La maladie commence de manière aiguë avec des vomissements en jet, suivis ou accompagnés par des diarrhées. Des mesures d'hygiène strictes doivent être respectées pour éviter la propagation de l'épidémie.

Le SAAV/LC a pu compter sur l'OFSP pour une appréciation des risques alimentaires liés à cette épidémie. L'origine de l'épidémie (personnel, eau, ...) n'a pas pu être trouvée. Cette situation a montré qu'il est impératif que les entreprises alimentaires prennent en compte les risques liés aux norovirus et qu'elles définissent les mesures de prévention et de comportement en cas de suspicion d'épidémie.

Dans le deuxième cas, une trentaine de jeunes qui participaient à un camp de vacances dans le canton, en juillet, ont été victimes subitement de vomissements, deux heures environ après le repas de midi. Vu le nombre élevé de personnes touchées, le bulletin météorologique défavorable pour la soirée (forts orages) et les conditions rudimentaires de logement (tentes), la police a décidé de faire appel à des ambulances pour hospitaliser les personnes malades et à la protection civile pour l'hébergement des personnes non malades. Appelé sur place, le SAAV/LC a procédé à une enquête et à des prélèvements d'échantillons. Une salade de pomme de terre avait été préparée en soirée, la veille de l'intoxication. Une fois cuites, les pommes de terre avaient été découpées et entreposées dans un récipient en inox. Du bouillon avait été ajouté aux pommes de terre. Ne disposant pas de moyens de réfrigération suffisants, les responsables de la cuisine avaient laissé cette préparation à température ambiante (forte canicule: plus de 30°C!) jusqu'au lendemain à midi. Sur la base de l'ensemble des éléments rassemblés (analyses des denrées alimentaires et des selles de certaines personnes, enquête, ...), le SAAV/LC a conclu que la salade de pomme de terre était la cause la plus vraisemblable de l'intoxication alimentaire. Toutefois, la cause première de cette intoxication doit être recherchée dans la méconnaissance des bonnes pratiques d'hygiène par les personnes responsables de la cuisine de ce camp.

Soirée d'information pour les pharmaciens et droguistes du canton

A côté des médicaments, les pharmacies et drogueries mettent généralement en vente des denrées alimentaires (ex. compléments alimentaires, produits pour nourrissons, ...) et des objets usuels (ex. cosmétiques, ...). Les dispositions légales y relatives sont souvent méconnues des personnes responsables de ces établissements. Fort de ce constat, il a été décidé, avec le pharmacien cantonal, d'organiser des soirées d'information (l'une en français, l'autre en allemand) pour ces personnes. Au cours de celles-ci, les organes cantonaux du contrôle des denrées alimentaires et des représentantes de l'Office fédéral de la santé publique ont rappelé les dispositions légales et les obligations auxquelles sont soumis les pharmaciens et droguistes lorsqu'ils font le commerce de denrées alimentaires.

Dénonciations

29 responsables d'entreprises et commerces du secteur alimentaire ont été dénoncés pour divers motifs aux autorités de poursuite pénale.

2010

2.7 Transformation viandes et abattoirs

Activité dans les abattoirs

Au cours de l'année 2010, la collaboration s'est renforcée avec d'autres secteurs d'activité du Service. Ce dernier a ainsi reçu et traité de très nombreuses annonces, provenant du contrôle des viandes, pour des infractions à la loi sur la protection des animaux et la loi sur les épizooties. Lorsque ces annonces concernaient des animaux provenant d'autres cantons, le Service vétérinaire compétent était informé. Le contrôle des viandes a prélevé des échantillons pour divers programmes nationaux de monitoring, dans les domaines de la surveillance des épizooties et de la sécurité alimentaire.

Abattages des animaux de boucherie (bovins, caprins, porcins, équins, oiseaux coureurs, gibier d'élevage)

Pour les abattages, tous enregistrés dans le programme informatique national nommé «Fleco», les données suivantes ont été répertoriées.

Abattages ordinaires

538 213 (496 080) animaux ont été abattus. La viande de 536 845 (495 187) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 1368 (893) animaux a été déclarée impropre à la consommation. Total des abattages par espèces: bovins = 110 346, ovins = 6102, caprins = 575, porcins = 420 910, équins = 194, gibier d'élevage = 86

Abattages d'animaux malades ou accidentés

549 (682) animaux ont été abattus. La viande de 405 (471) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 144 (211) animaux impropre à la consommation.

Abattages d'animaux provenant de l'étranger

2043 (2 170) animaux ont été abattus. La viande de 2041 (2166) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 2 (4) animal impropre à la consommation.

Abattages de la volaille domestique

23 336 687 (21 795 698) animaux ont été abattus. La viande de 23 119 800 (21 566 528) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 216 887 (229 170) impropre à la consommation.

Abattages d'animaux malades ou accidentés

Aucun cas d'abattage de troupeaux malades ou accidentés.

2.8 Surveillance des épizooties aux abattoirs fribourgeois

3 (6) cas de sarcosporidiose provenant du canton ont été décelés, ce qui a entraîné la déclaration de 3 (6) carcasses impropres à la consommation.

Sur 157 (146) cas de cysticercose décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 2 (2) carcasses ont été déclarées impropres à la consommation.

Trichines. Aucun cas de Trichinellose n'a été décelé.

Substances inhibitrices. 38 (57) cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux ont été décelés aux abattoirs, ce qui a entraîné 18 (11) avertissements et 1 (0) dénonciation.

Lavage des véhicules. 8 (0) avertissements ont été formulés pour avoir quitté un abattoir sans avoir lavé le véhicule.

Document d'accompagnement pour les animaux à onglons

Le détenteur a l'obligation de compléter correctement le document d'accompagnement, qui est un papier officiel, qui a son utilité à la fois pour la sécurité alimentaire et la lutte contre les épizooties. Les animaux malades ou accidentés dans les dix derniers jours doivent être annoncés au contrôle des viandes, pour qui ces informations sont indispensables, la transparence et la traçabilité étant la base d'un produit de qualité.

Il y a eu 37 (28) avertissements pour des documents mal remplis, 55 (73) avertissements, 5 (2) dénonciations pour des animaux malades ou accidentés non annoncés, 7 (0) avertissements pour la non-identification de l'animal.

Viande de volaille et préparations à base de viande de volaille – campagne nationale de recherche de campylobacter et des substances étrangères

Le canton de Fribourg a participé à une campagne nationale de recherche des campylobacter dans la viande de volaille (avec ou sans peau) et les préparations à base de viande de volaille. Cette campagne a été organisée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et a duré jusqu'à fin mars 2010.

Les campylobacter sont détruites par la chaleur. Dès lors, par le respect des règles d'hygiène (lavage des mains, cuisson à cœur de la viande, lutte contre les contaminations), les consommateurs peuvent éviter les désagréments de gastro-entérites dues à ces bactéries. L'OFSP a publié divers documents à ce sujet.

164 échantillons ont été analysés pour les campylobacters et des substances étrangères, ainsi que 151 reins.

2.9 Production carnée et détermination des espèces animales

Aucune activité de contrôle n'a été entreprise dans ce domaine.

2010**2.10 Production primaire****Contrôles assurance qualité (AQ) du lait**

En 2010, 463 exploitations de production laitière du canton (soit environ un quart) ont été contrôlées relativement à l'ordonnance réglant l'hygiène en production laitière, ceci comprenant les inspections de suivi et les inspections extraordinaires.

Pour 18 % des contrôles, un avertissement a été prononcé. Les principales contestations prononcées étaient des lacunes dans l'inscription du test de Schalm, des concentrations en cellules trop élevées et un équipement de traite mal nettoyé. Les résultats de ces contrôles sont enregistrés dans le système SISVET (renommé ASAN).

Quatre interdictions de livrer le lait dues à un problème de cellules ont été prononcées. Ce résultat est supérieur à celui observé en 2009, mais reste inférieur à celui de 2008. D'importants efforts doivent encore être fournis dans ce domaine. L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur le contrôle du lait ne va pas nécessairement dans cette direction.

Une suspension pour un problème de germes a été prononcée.

Onze cas de substances inhibitrices ont été annoncés. Ce résultat est supérieur à celui observé en 2009 et identique à 2008.

En plus des contrôles assurance qualité du lait, la surveillance relative à la production primaire est de la responsabilité du SAAV. Cependant, les ressources humaines à disposition étant limitées, aucun contrôle n'a pu être effectué dans ce sens. Un nouveau collaborateur sera engagé début 2011 pour assurer une partie de ces contrôles.

Contrôles vétérinaires officiels (contrôles bleus)

En 2010, 138 contrôles bleus, dont 83 dans des exploitations avec production laitière et 55 dans des exploitations sans production laitière, ont été effectués. Alors que 178 contrôles étaient programmés, quarante-neuf exploitations ont annoncé avoir cessé leur activité ou ne pas avoir d'animaux à ce moment-là.

Pour 38 % des contrôles effectués, un avertissement a été prononcé. Les principales contestations prononcées à cette occasion étaient le suivi du journal des traitements, le suivi des conventions Médvét et la notification des délais d'attente sur le journal des traitements qu'un veau reçoit du lait d'une vache en traitement.

Quarante-sept dossiers ont été transmis aux autres sections (Santé animale et/ou Protection des animaux et/ou Hygiène des viandes) suite aux contrôles bleus effectués, ce qui ne représente pas moins de 36 % des cas.

Six saisies de médicaments vétérinaires ont été faites durant l'année 2010.

Trois séquestres selon l'ordonnance sur les épizooties ont été prononcés, décisions confirmées par la section Santé animale.

Si, du côté des producteurs, on constate une amélioration de la gestion des médicaments vétérinaires, il reste encore trop de vétérinaires qui vendent et déposent les médicaments chez les producteurs en ne respectant pas la législation en la matière. Des mesures devront être prises.

Le pourcentage de contrôles officiels effectués en 2010 est toujours inférieur aux exigences requises. Cela s'explique en partie par le fait que l'ampleur des contrôles est toujours plus grande et également par le temps important consacré à la formation (nouveaux postes, professionnalisation etc.).

Contrôles AOC

Cette année, 530 contrôles AOC (nombre de check-lists) en production primaire ont été effectués parallèlement aux contrôles d'hygiène dans la production laitière.

Un contrat fixant les modalités des contrôles à effectuer par le SAAV pour le compte de l'OIC a été signé fin 2010 et la convention avec la Direction devrait être finalisée début 2011.

Inspection des appareils de prélèvement automatique (PA)**des échantillons contrôle qualité (CQ)**

Le SAAV poursuit sa coopération avec Suisselab SA pour la surveillance des prélèvements automatiques. Soixante-six contrôles ont été effectués. Huit contrôles se sont avérés non-conformes, ce qui représente plus de 12 % des contrôles.

Monitoring de l'Office vétérinaire fédéral

L'Inspectorat laitier et production primaire assure les prélèvements d'échantillons dans le cadre de la campagne fédérale d'analyses de résidus dans le lait.

2.11 Laits et produits laitiers**Fromage**

Dans le cadre du programme national de contrôle des produits laitiers, 61 échantillons de fromages dont 1 à pâte dure, 40 à pâte mi-dure, 13 à pâte molle ainsi que 3 fromages frais et 4 fromages de chèvre ont été prélevés et ont fait l'objet d'analyses microbiologiques. 1 fromage à pâte molle au lait thermisé a été contesté en raison d'une teneur en Staphylocoques à coagulase positive supérieure à la valeur de tolérance (critères d'hygiène des procédés).

2010

Gorgonzola

La présence de *Listeria monocytogenes* (Lm) dans du Gorgonzola mis sur le marché a été à l'origine de plusieurs rappels publics en Suisse et à l'étranger ces dernières années. La qualité «dolce» (fromage affiné durant ~ 50 jours) de ce fromage AOC à pâte persillée est plus touchée que la qualité «piccante» (fromage affiné durant ~ 80 jours). 31 échantillons de Gorgonzola ont été prélevés en 2010, dans différents commerces du canton (grands distributeurs, commerces spécialisés, libre-service). L'analyse qualitative (présence/absence dans 25 g) a permis de déceler des *Listeria monocytogenes* dans 1 échantillon de Gorgonzola «dolce» à croûte non-consommable. L'analyse quantitative (xxx UFC/100g) s'est par contre révélée négative pour tous les échantillons; tous les résultats étaient inférieurs à 100 UFC Lm/g (= valeur limite). Par conséquent, aucun échantillon n'était contestable. Toutefois, ce produit reste critique pour ce qui est de la contamination par Lm et continuera à faire l'objet de contrôles.

2.12 Lutte contre les épizooties

Soucieux de maintenir la situation sanitaire favorable du pays, l'Office vétérinaire fédéral a fixé, conjointement avec les services vétérinaires cantonaux, cinq objectifs stratégiques et défini la «Stratégie Santé animale en Suisse 2010+» en fonction de ces objectifs:

- > renforcer le rôle directeur et l'engagement de la Confédération, en particulier en matière de prévention, de détection précoce des maladies animales et de prévoyance des crises;
- > uniformiser l'exécution dans les services vétérinaires cantonaux et encourager la collaboration intercantonale;
- > intégrer davantage les éleveurs et les autres acteurs concernés au processus de décision et les associer à la surveillance et à la lutte contre les épizooties;
- > centrer la recherche en matière de santé animale sur les besoins des éleveurs et du Service vétérinaire public, intensifier la collaboration internationale dans la recherche;
- > développer le réseau international et la collaboration active avec les institutions et les organisations œuvrant dans le domaine de la santé animale.

Epizooties hautement contagieuses

Aucun cas ni aucune suspicion signalés.

Epizooties à éradiquer

Aucun cas (0) d'encéphalite spongiforme bovine (ESB) et aucun cas (0) d'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) chez les ovins et caprins n'ont été signalés.

La majorité des exploitations se trouve maintenant dans la phase de surveillance qui a commencé le 1.10.2009. A titre de surveillance de la BVD, tous les veaux nouveau-nés et mort-nés doivent être examinés quant à la BVD dans les cinq jours qui suivent la naissance. Cette mesure est applicable jusqu'au 31 décembre 2011. Conformément aux pronostics, les cas positifs ont considérablement diminué. En moyenne, 0,77 % (0,84 %) de tous les animaux testés se sont révélés positifs (moyenne CH: 0,73 %). De tous les veaux nés après le 1.10.2009, 0,27 % ou 211 animaux (moyenne CH : 0,21 %) ont été positifs. Le nombre d'échantillons vides prélevés à partir du 1.10.2009 s'élève à 2066 échantillons ou 2,67 % (moyenne CH : 2,29 %). Durant la phase de surveillance, il s'agit d'éliminer d'éventuels nouveaux cas positifs et de déterminer le plus précisément possible les éventuelles sources de réinfections, afin de tenter d'enrayer au mieux une nouvelle propagation de la maladie. Ce travail se fait au moyen d'enquêtes épidémiologiques laborieuses, menées sur les exploitations concernées. Pour empêcher des réinfections de BVD, il est par ailleurs très important que les animaux qui se trouvent en interdiction de déplacement ne quittent pas l'exploitation d'origine et que tous les veaux mort-nés, qui sont éliminés dans les centres collecteurs pour cadavres d'animaux, soient testés quant à la BVD. Dans ce contexte, des cas de non-respect des exigences légales ont dû être constatés (la plupart du temps il s'agissait de mouvements d'animaux en interdiction de déplacement), ce qui a nécessité des avertissements et des dénonciations (35) auprès du Juge d'instruction.

Autres maladies

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins et vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), de la leucose bovine enzootique (LBE) et de la brucellose ovine et caprine s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête effectuée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'Office vétérinaire fédéral. Les prélèvements pour la surveillance de la maladie d'Aujeszky se sont effectués, comme les années précédentes, directement à l'abattoir Micarna, à Courtepin.

Dans le canton, 180 (203) exploitations ont ainsi fait l'objet d'un contrôle, dont 118 (108) concernant l'IBR/IPV et la LBE, 40 (50) concernant la brucellose ovine et 22 (45) concernant la brucellose caprine. Toutes ces analyses se sont révélées négatives. D'autre part, il a été procédé au réapprovisionnement de la banque de sérums des bovins exploitée par l'IVI, simultanément à l'échantillonnage de l'IBR et de la LBE.

En matière d'arthrite/encéphalite caprine (AEC) enfin, les chèvres de 79 (158) exploitations ont été contrôlées. Dans trois exploitations, des chèvres se sont révélées positives à l'AEC, nécessitant ainsi des mesures de séquestre et l'élimination des animaux positifs.

2010

Epizooties à combattre

Les mesures de lutte avec les résultats y relatifs se présentent comme suit:

- > dans le canton, aucun cas de salmonellose de la volaille n'a été diagnostiqué. Par contre, un troupeau de moutons était atteint de salmonelles (*s. enterica* subsp. *diarizonae*);
- > dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, aucune (0) exploitation ne s'est révélée positive quant à la pneumonie enzootique, 6 (1) exploitations se sont révélées positives à l'actinobacillose du porc (APP), nécessitant une mise sous séquestre des porcheries en question.

1 (1) cas de laryngotrachéite infectieuse aviaire a été détecté.

Epizooties des abeilles

En ce qui concerne les épizooties des abeilles dans le canton de Fribourg, la situation est nettement meilleure que celle du canton de Berne: 4 (7) ruchers atteints de loque américaine et 5 (9) ruchers atteints de loque européenne des abeilles ont nécessité des mesures de séquestre et la destruction de colonies.

Suite à une importation d'abeilles, des analyses de laboratoire ont mis en évidence la présence de loque américaine et européenne, sans pour autant présenter de symptômes cliniques. Par mesure de précaution, les colonies d'abeilles ont été détruites.

1 (0) maladie de la langue bleue.

La vaccination des troupeaux de bovins et moutons était également obligatoire en 2010 et la campagne a pu être menée à son terme avec succès. Moyennant un émolument, 97 exploitations ont été libérées de l'obligation de vacciner contre la maladie de la langue bleue, en soumettant au service une demande d'exemption. Dans le cadre d'analyses par sondages effectués au printemps chez de jeunes bovins non vaccinés, un cas de maladie de la langue bleue a été détecté, sans pour autant présenter des symptômes cliniques.

Epizooties à surveiller

Les cas suivants ont été constatés:

- > 22 (17) cas de cryptosporidiose;
- > 18 (21) exploitations touchées par la coxiellose;
- > 2 (0) cas confirmés d'avortement enzootique (chlamydiose) chez les petits ruminants;
- > 3 (10) cas confirmés de paratuberculose chez des bovins;
- > 2 (3) cas de néosporose des bovins;

- > 3 (0) cas de pseudotuberculose sur des petits ruminants (chèvres et moutons);
- > 1 (0) cas d'adénomatose pulmonaire du mouton avec plusieurs animaux touchés;
- > 1 (0) cas de tularémie chez un lièvre (sauvage).

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était vivement conseillée. 704 (784) bovins de 34 (40) exploitations ont ainsi été vaccinés. Un cas de charbon symptomatique sur un bovin non vacciné provenant d'une exploitation bernoise a été diagnostiqué sur un alpage en Singine.

2.13 Autorisation de valorisation des déchets de cuisine

La dernière autorisation accordée permettant la transformation des déchets de cuisine pour l'alimentation de porcs est arrivée à échéance fin 2010. Dès juillet 2011, la collecte et la valorisation de déchets et restes de repas, provenant de restaurants et autres ménages collectifs, comme aliment pour les porcs sera définitivement interdite au niveau fédéral. Dorénavant, les restes de cuisine et de repas pourront être utilisés pour la production de biogaz et le risque d'épizootie lié à ce genre de déchets est réduit au minimum, avec pour résultat, l'accès facilité au marché européen.

2.14 Autorisations d'exploitation d'une installation de Biogaz

Une autorisation a été accordée pour l'exploitation d'une nouvelle installation de Biogaz dans le canton. Une seconde exploitation est en voie d'obtention d'une autorisation et est actuellement au bénéfice d'une autorisation provisoire.

2.15 Autorisations d'inséminer

14 (18) détenteurs de bovins ou porcins ont suivi un cours et ont obtenu une autorisation pour la pratique de l'insémination artificielle dans leur propre exploitation ou celle de leur employeur. Durant l'année, il a également été procédé au renouvellement de 17 anciennes autorisations qui étaient arrivées à échéance.

4 nouvelles autorisations, ainsi que 18 renouvellements d'autorisations déjà existantes ont été établies pour les personnes pratiquant l'insémination artificielle à titre professionnel au bénéfice d'un certificat de capacité fédéral de technicien-inséminateur.

2010

2.16 Transhumance des moutons

5 (5) troupeaux, au bénéfice d'une autorisation du SAAV, transhumant dans le canton.

2.17 Surveillance du trafic des animaux et des registres d'exploitation et de BDTA

De nombreuses interventions ont dû être faites et des conseils ont été donnés dans le cadre d'historiques d'animaux non corrects, de marques auriculaires manquantes ou de non-concordance du numéro d'identification au moment du transport et de l'abattage (avertissements et dénonciations à l'Office des juges d'instruction) ou autres cas spéciaux.

2.18 Importations

Comme pour les années précédentes, divers animaux ont été importés en 2010, parmi lesquels: 75 bovins, 10 chèvres, 1 porc, 16 moutons, 40 ruchers d'abeilles et 8 singes. Tous ces animaux ont été placés sous surveillance vétérinaire officielle et, dans aucun des cas, il n'a été constaté des irrégularités ou des problèmes d'épizooties. D'autre part, 131 locaux ont été inspectés et autorisés pour l'importation des poussins d'un jour.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, il a notamment été importé: 10 chats, 133 chiens, 58 chevaux, 3 oiseaux exotiques, 1 paresseux, 2 hérons striés et 1 iguane. Des réactifs biologiques et du sang animal destinés aux analyses, ainsi que divers parasites utilisés dans le cadre de recherches scientifiques ont également été importés. Dans tous ces cas, aucune irrégularité ni aucun problème d'épizooties n'ont été constatés.

2.19 Exportation

En matière d'exportations, 236 certificats ont été délivrés pour des produits laitiers.

Durant l'été 2010, l'estivage en France a impliqué 441 bovins avec des mesures de départ et au retour.

Des attestations ou certificats ont été délivrés par le Service pour les exportations, notamment de 52 bovins, 5 caprins, 19 590 poules pondeuses, 121 chevaux, 34 embryons bovins, 1 chat, 7 chiens, 1 singe, 84 ml de plasma bovin, 390 ml de plasma de chien, 18 ml de sang divers, utilisé pour des analyses, ainsi que de 2700 kg de sous-produits animaux de classe 3.

2.20 Médicaments vétérinaires

Les inspections des pharmacies privées vétérinaires ont été poursuivies. Un suivi régulier des ordonnances prescrites par les vétérinaires ainsi qu'un contrôle minutieux au niveau des pro-

ductions primaires permettent d'améliorer l'utilisation des antibiotiques. Il en va de la sécurité alimentaire avec la volonté très nette de diminuer les résidus médicamenteux dans les produits.

2.21 Protection des animaux

Dans le cadre de la création d'un nouveau poste dans la section protection des animaux, l'année 2010 a été avant tout marquée par une réorganisation interne. La section a été divisée en différents secteurs qui sont: détention animaux / affaires canines / expérimentation animale et PER (prestations écologiques requises – paiements directs en agriculture). Le secteur détention est actuellement conduit par un nouveau collaborateur, qui a déjà eu l'occasion de faire preuve d'une grande efficacité.

Comme en 2009, le service a également dû enregistrer en 2010, une augmentation des plaintes concernant des manquements dans la détention d'animaux. L'origine des plaintes ne diffèrent pas ou peu d'une année à l'autre. Dans le domaine des abattoirs, le service a reçu un grand nombre de plaintes de la part du contrôle des viandes concernant la protection des animaux dans la production de volaille. Il a été décidé que ces plaintes seraient traitées dans un projet spécial durant l'année 2011.

Concernant les populations de chats errants, 2010 fut aussi une année où le service a reçu un grand nombre de questions, remarques et plaintes à ce sujet. En fin d'année le service a décidé de faire de cette problématique un des points forts pour l'année à venir. Les premiers contacts avec des partenaires, organisations et institutions ont déjà été noués.

2.22 Animaux de rente

Contrôles effectués par une organisation mandatée par le Service

863 (1093) exploitations agricoles ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux par l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI), organe de contrôle situé à Grangeneuve. 91.3 % (90.9 %) de ces exploitations étaient conformes à la législation sur la protection des animaux. 8.7 % (9.1 %) des exploitations contrôlées, soit 75 (99), présentaient des manquements. L'augmentation des manquements qualitatifs, constatée depuis 2007, s'est confirmée cette année; ces derniers représentent la majorité des manquements en 2010.

Plaintes

233 (225) plaintes parvenues au Service vétérinaire dénonçaient une mauvaise détention d'animaux de rente. 112 (67) plaintes ont été transmises par les contrôleurs des viandes, 76 (81) par des particuliers dont 24 (25) sont restés anonymes. 10 (25) plaintes ont été transmises par les services vétérinaires, 7 (8) par la SPA Fribourg, 6 (15) par la Police, 4 (7) par les vétérinaires et le solde,

2010

soit 18 plaintes, par les instituts de contrôle, les services de l'Etat, les préfectures, les communes et sociétés ou associations privées autres que la SPA. Pour les plaintes issues des contrôleurs des viandes, il y a lieu de préciser qu'une grande partie des plaintes communiquées par les contrôleurs fribourgeois concernent des animaux détenus dans d'autres cantons et que le Service reçoit également des plaintes des contrôleurs des viandes hors canton de Fribourg concernant des animaux détenus dans le canton.

Les animaux concernés par les plaintes étaient en majorité des bovins: 85 (108), suivis des volailles: 55 (8), des porcs: 47 (40), des moutons: 24 (19), des chevaux: 18 (28), des lapins: 9 (14) et des chèvres: 7 (11). Comme une plainte peut concerner plusieurs espèces animales, le total dépasse les 225 plaintes.

7 (22) dossiers de plaintes pour des animaux de rente ont été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation. Sur les 7 dossiers transmis, 6 ont été sanctionnés (le dernier est en cours de traitement). 2 (3) interdictions de détention d'animaux de rente ont été prononcées.

Intervention sur animaux vivants

47 (40) attestations de participation des agriculteurs à un cours et confirmation de l'instruction à l'animal pour l'écornage de veaux, 7 (4) pour la castration de veaux et 20 (33) pour la castration de porcelets, sont parvenues au service.

2.23 Préavis de construction

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis 142 (172) dossiers de construction au Service vétérinaire, pour lesquels ce dernier a émis un préavis. 77 dossiers concernaient une demande pour des bovins (soit le 54 %), 41 pour des équidés, 13 pour des volailles et le solde, soit 30 dossiers, concernaient des moutons, chèvres, porcs, abeilles et d'autres espèces animales (chiens, chats, lamas, autruches et lapins). Comme un dossier peut concerner plusieurs espèces animales, le total dépasse 142 dossiers. Le Service a prononcé 9 (14) préavis défavorables.

2.24 Animaux de compagnie

9 (13) plaintes parvenues au Service dénonçaient une mauvaise détention de chats. Toutes les plaintes ont été transmises par des particuliers.

280 animaux, dont 85 (77) chiens, 195 (126) chats et aucun autre animal (5) ont été trouvés et inscrits dans la banque de données.

2.25 Animaux sauvages

Demandes d'autorisation

Dans le canton de Fribourg, 110 autorisations de détention d'animaux sauvages définitives et 3 provisoires ont été établies.

5 (13) nouvelles demandes d'autorisation de détention d'animaux sauvages sont parvenues au Service. Elles concernaient les serpents, furets, mouflons et caméléons. A part les nouvelles demandes, 35 (31) demandes de renouvellement sont parvenues, dont la majorité pour des cervidés (11), des furets (9), des serpents (5) et des psittacidés de grande taille (5). Le solde des demandes de renouvellement concernait des émeus, des mouflons, des chouettes, des wallabies et des zèbres.

Plaintes

7 (13) plaintes pour des animaux sauvages mal détenus sont parvenues au Service.

2.26 Expériences sur animaux

La commission cantonale des expériences sur animaux s'est réunie cinq fois durant l'année 2010. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

- > 82 (54) demandes d'autorisation pour expériences causant des contraintes aux animaux ont été examinées;
- > 1 demande a été refusée; 4 demandes ont été renvoyées pour révision;
- > 77 (48) autorisations ont été données; pour un grand nombre, des informations plus détaillées ont dû être demandées aux scientifiques;
- > 3 (6) préavis favorables ont été donnés à des demandes inter-cantoniales;
- > 5 (7) visites d'établissements pratiquant l'expérimentation animale ont eu lieu.

2.27 Affaires canines

En 2010, le secteur a mis l'accent sur les autorisations de détention des chiens de races listées. Toutefois, la priorité reste le traitement des annonces d'accidents par morsures et/ou les comportements d'agression. Le traitement commun des tâches concernant la protection des animaux chiens, entre la section protection des animaux et le secteur des affaires canines s'est avéré efficace. Les dossiers communs ont pu être traités de manière globale et rationnelle.

2010

Si 2008-2009 semblaient avoir été les années de transition concernant la nouvelle loi sur la protection des animaux et son ordonnance, le secteur a pu constater que les usagers n'ont réellement pris conscience de ces changements qu'en 2010. Il s'avère cependant que la population est encore mal informée des nouvelles dispositions et exigences en matière de détention des chiens, de formations ainsi qu'en matière de petites et moyennes pensions pour chiens et autres services de détentions à caractère professionnel.

Depuis l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux et la suppression des frontières, la surveillance des passages de frontières avec les chiens, de l'importation à caractère professionnel et des arrivées illégales de chiens commandés par Internet et livrés à domicile, est devenue une tâche cantonale. Le secteur intervient de plus en plus souvent en collaboration avec le secteur santé animale (épizootie), l'Office vétérinaire fédéral et les douanes.

Il semble que les exigences à appliquer par les éleveurs soient justifiées, dans le but d'avoir un impact réellement préventif en matière de sécurité publique. L'engagement constant dans le domaine de l'identification des chiens porte ses fruits. De moins en moins de chiens non identifiables sont déposés auprès de la SFPA (pour rappel: la SFPA fait office de fourrière pour le canton). Malheureusement, beaucoup trop d'éleveurs non affiliés à une fédération d'élevage garantissant un contrôle actif, transmettent des chiots à de nouveaux propriétaires, sans les avoir préalablement munis d'un microchip et les avoir inscrits dans la banque de données Animal Identity Service (ci-après ANIS).

Les chiens soumis à autorisations sont répertoriés et font l'objet d'un suivi rigoureux. Le Service mène de lourdes enquêtes dans le but de répertorier les administrés n'ayant pas déposé leur demande d'autorisation de chiens de races listées. Il semble que le fait de détenir plus de deux chiens adultes (+ 12mois) soit soumis à autorisation n'ait pas encore été compris par la population fri-bourgeoise. En effet, un trop grand nombre de propriétaires ne possèdent pas d'autorisation. Il a été constaté que les dog-sitters, promenant plus de deux chiens à titre professionnel, méconnaissent également la loi.

En outre, l'aspect sécuritaire dans la gestion des chiens mordus et/ou agresseurs n'est pas suffisamment pris au sérieux par les organes ayant l'obligation d'annonce (vétérinaires, médecins, hôpitaux). En effet, le secteur a constaté à maintes reprises que certains accidents ne sont pas annoncés, qu'il s'agisse de morsures sur humains ou de morsures graves sur animaux.

Activités diverses

2431 courriers répertoriés, 1200 courriels de demandes d'informations et 4150 appels téléphoniques ont été réceptionnés (= ~20 appel par jour).

Dangerosité

Ont été déposées:

- > 70 annonces de morsures sur humains contre 64 en 2009;
- > 34 annonces de morsures sur animaux contre 37 en 2009;
- > 10 annonces de comportement d'agression (formellement annoncés) contre 7 en 2009.

On pu être traitées:

- > 11 visions locales en lien avec des annonces de morsures et comportements d'agression;
- > 27 expertises par le Service, de chiens ayant mordu ou agressé, non liées à une vision locale;
- > 30 par voie administrative;
- > 46 ont dû être classées par manque d'informations sur les documents d'annonces (pas d'indications sur les détenteurs des chiens agresseurs).

Chiens de races listées:

- > 149 chiens ont été évalués par le Service;
- > 126 chiens ont été évalués par des éducateurs canins formés à cette tâche par le Service;
- > 181 chiens ont quitté le canton ou sont morts;
- > 275/302 chiens listés et répertoriés ont été évalués et ont reçu une autorisation de détention, soit 91.05 %;
- > 4 chiens interdits, acquis en 2010, ont dû retourner chez leurs propriétaires antérieurs, hors cantons.

Détention de plus de deux chiens adultes:

- > 60 détentions sur 525 (relevé ANIS) ont été contrôlées;
- > 34 autorisations ont été délivrées;
- > au total, 74 autorisations sur 525 détentions de plus de deux chiens ont été délivrées depuis la rentrée en vigueur de la loi.

Auditions:

- > 17 détenteurs ont été auditionnés (chiens listés, agressions, plus de deux chiens).

2010

Reconnaisances provisoires des compétences des éducateurs canins:

- > 61 sur 191 reconnaissances provisoires ont été délivrée en 2010.

Formations et conférences

- > 5 journées/soirées ont été organisées.

Identifications

21 675 chiens sont inscrits dans la banque de données ANIS dans le canton de Fribourg. Plus de 300 vérifications actives et demandes de changements, d'inscriptions, auprès des détenteurs de chiens ont été traitées. A cela s'ajoutent plus 600 mutations effectuées par le secteur sur la base de données reçues par les communes, les préfetures et les vétérinaires.

Les infractions à la législation sur l'identification obligatoire avant la remise des chiots et/ou des chiens à des tiers sont malheureusement trop nombreuses. Chaque infraction représente un travail considérable, allant du droit d'être entendu au contrôle final en passant par des mesures et la dénonciation pénale. Les récalcitrants ne comprennent souvent pas l'utilité de l'identification.

Le secteur a cependant pu constater que le nombre de chiens abandonnés a diminué, en raison notamment du travail minutieux accompli dans ce domaine:

- > 8 chiens trouvés sans microchip ont pu être rendus après avoir été munis d'un transpondeur;
- > 6 chiens trouvés sans microchip n'ont jamais été réclamés par leur propriétaire (abandon);
- > 4 chiens ont été cédés à la SFPA sans être munis d'un microchip.

3. Evénements particuliers

Le Service a participé à l'élaboration d'un des projets les plus importants au niveau suisse, à savoir, la mise en place d'un plan national de contrôle du domaine alimentaire. Ce plan est destiné à devenir le socle des contrôles et de leur coordination.

Enfin, le vétérinaire cantonal a été désigné au titre de délégué par l'Association suisse des vétérinaires cantonaux et par l'Association suisse pour la santé alimentaire et la santé animale à la Fédération vétérinaire européenne, laquelle a comme mission de présenter à la Commission européenne les projets de concepts liés à la problématique de l'application des lois sur les différents pays membres.

VI. Service des forêts et de la faune (SFF)

Chef de service: Walter Schwab

1. Missions

Le Service des forêts et de la faune (SFF) a pour mission la mise en œuvre, le conseil, l'information, la surveillance et le suivi de différentes lois relatives à l'environnement naturel. Il s'agit du domaine de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN – RSF 921.1), du domaine de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCha – RSF 922.1), du domaine de la loi sur la pêche (RSF 923.1), ainsi que de différentes dispositions d'application en la matière.

Le service est géré par prestations qui sont liées aux domaines suivants:

- > domaine de la protection contre les dangers naturels: la protection par des mesures biologiques (par exemple les forêts protectrices), techniques (par exemple des ouvrages de protection) et de planification;
- > domaine de la forêt: production et utilisation de la ressource bois, maintien et développement de la diversité biologique en forêt, conservation qualitative et quantitative des forêts et de leurs ressources, accueil du public en forêt;
- > domaine de la faune: conservation et développement de la faune terrestre et de la faune aquatique et de leurs habitats; exploitation équilibrée de ces ressources par la chasse et la pêche;
- > domaine des forêts domaniales: gestion des forêts domaniales et d'autres propriétés confiées au Service.

Le Service met en œuvre ses missions principalement par son organisation territoriale, à savoir les arrondissements forestiers et les triages forestiers, ainsi que les régions de surveillance faune avec les gardes-faune.

2. Forêts

2.1 Défrichements

La DIAF a délivré cinq autorisations de défrichement.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

- > conduite d'eau potable 10 909 m²
- > pont 100 m²

2010

> route	670 m ²
> site gens du voyage	15 360 m ²
> assainissement décharge	44 940 m ²
> Total	71 979 m ²

2.2 Exploitations préjudiciables

Le Service a rendu 32 autorisations d'exploitation préjudiciable pour des constructions ou des installations en forêt.

2.3 Constatations de la nature forestière

La DIAF a rendu 14 décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service.

2.4 Constructions à proximité des forêts

Le Service a donné 280 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartier situés à proximité de forêts.

2.5 Circulation en forêt

Le Service a déposé 80 dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt).

2.6 Diversité biologique en forêt

La convention de servitude en faveur de la réserve forestière «Les Preises - Le Barlattey - Goille au Cerf» (82.56 ha) sur le territoire communal de Châtel-Saint-Denis a été signée. Le solde des indemnités dues pour la réserve «Grand Paine - Auta Chia» a été versé aux propriétaires.

Des interventions de structuration de lisières forestières ont été réalisées sur 26.02 ha. Des mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, avifaune, etc.) ont été réalisées sur 45.78 ha.

Le montant arrondi des subventions est de 1 398 000 francs.

Un avenant à la convention-programme 2008-2011 a été préparé pour un montant de subventions fédérales de 162 000 francs.

2.7 Protection contre les dangers naturels

Mesures de protection

Différents projets importants ayant abouti, ce domaine d'activités a connu, en 2010, une nette diminution par rapport aux

années précédentes. Selon les nouvelles dispositions de la RPT, seul un projet de mesures de protection contre les dangers naturels à la suite d'intempéries du mois de juin a été approuvé, pour lequel un engagement d'un montant total de subventions de 78 000 francs (2009: 491 000 francs.) a été prévu. Trois projets décidés antérieurement ont été terminés.

> Montant des travaux décomptés
(arrondi, sans les propres prestations): 389 000 fr.

> Subventions versées
(arrondi, sans les propres prestations): 277 000 fr.

Cartographie des dangers naturels

Le cahier des charges pour les analyses détaillées supplémentaires encore nécessaires pour les processus d'instabilité sur le Plateau a été élaboré. Ce projet est coordonné au sein de la Commission des dangers naturels (CDN). Une attention particulière a été portée à la définition d'un modèle de données permettant ultérieurement une exploitation optimale des informations (SIG). La soumission a été lancée à la fin de l'année. La fin de ces travaux de production de données de base est envisagée pour 2011.

Cadastre des événements StorMe

L'année 2010 a été une année «normale» du point de vue du cadastre des événements liés aux dangers naturels. Quinze événements ont été enregistrés, dont, dans la plupart des cas, des avalanches. Celles-ci se sont déroulées dans le domaine des randonnées d'hiver, hors zones développées. Par chance, aucun accident mortel ne s'est produit. A Charmey, un événement de chutes de blocs de rocher a touché un chalet hors zone de dangers répertoriés, sans pour autant causer de grands dégâts. Différents orages d'été ont causé des dégâts aux infrastructures rurales, alpestres et forestières.

Nombre d'événements avec dommages saisis dans StorMe

2010

Année	Total	Glissements	Eau	Chutes	Avalanches
1998	5	0	0	4	1
1999	19	7	4	2	6
2000	10	2	5	3	0
2001	17	15	0	2	0
2002	7	6	1	0	0
2003	5	1	2	2	0
2004	10	3	2	5	0
2005	75	51	21	3	0
2006	21	16	0	4	1
2007	43	31	6	5	1
2008	4	2	0	2	0
2009	17	3	3	8	3
2010	15	3	4	2	6
Total	248	140	48	42	18

Préavis en matière de dangers naturels

Les cartes de dangers sont utilisées, entre autres, pour le traitement de dossiers de demandes de permis de construire (313 dossiers) et pour l'établissement de préavis dans le cadre de modifications de PAL, PAD, PDRég, PGEE (9 dossiers). L'établissement de ces derniers est, pour la plus grande partie, réalisé par la Commission des dangers naturels (CDN).

Forêts protectrices

La préparation d'une nouvelle délimitation des forêts protectrices «SilvaProtect» a beaucoup avancé. Le projet est entré dans la phase finale. La démarche permettra de mieux adapter la gestion sylvicole en fonction des processus naturels dangereux rencontrés dans le terrain.

Les travaux planifiés dans les différents projets de sylviculture B/C (ancien système) ont pu se poursuivre selon le calendrier fixé dans la convention-programme relative à ce produit. Six projets ont été terminés; quatre projets de ce genre sont ouverts à fin 2010. Le passage de l'ancien au nouveau système s'est donc poursuivi avec l'ouverture de dix projets du type «Programme d'intervention». Un montant total de subventions de 3 162 000 francs pour la période 2008–2011 (y c. trois projets du type «Infrastructure») a été engagé. La surface de forêts protectrices liée à ces contrats se monte à 350 ha.

En conséquence, les subventions versées dans le cadre des projets de sylviculture B/C selon l'ancienne législation sont en forte diminution; celles versées dans le nouveau système augmentent rapidement.

> Subventions versées (ancien système, arrondi): 678 000 fr.

> Subventions versées (nouveau système, arrondi): 3 090 000 fr.

> Total 3 768 000 fr.

Comme prévu dans la Convention-Programme de ce produit, une journée d'échanges et de contrôle avec le représentant de la Confédération a eu lieu le 15 septembre 2010.

2.8 Production et utilisation du bois

Soins aux jeunes peuplements

La surface des soins aux jeunes peuplements forestiers est de 814 ha, dont 683 ha dans le cadre de la convention-programme «Economie forestière».

Le montant arrondi des subventions est de 1 097 000 francs.

Promotion du câble-grue

L'utilisation du câble-grue pour le débardage de coupes de bois déficitaires est subventionnée par le canton. Le volume concerné est de 8485 m³.

Le montant arrondi des subventions est de 102 000 francs.

Récoltes de bois

L'évolution des récoltes de bois dans les forêts publiques et privées au cours des trois dernières années est la suivante:

Année	Forêt publique		Forêt privée		Total
	m ³	%	m ³	%	
2008	171 000	63	99 000	37	270 000
2009	165 000	69	75 000	31	240 000
2010	Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2011.				

Le volume de bois récolté a diminué ces dernières années et se retrouve au niveau précédant l'ouragan Lothar (1999). La diminution est constatée parmi les bois résineux, alors que la récolte des bois feuillus augmente légèrement. L'assortiment «bois de feu» a augmenté et représente aujourd'hui 33 % des récoltes de bois.

Selon une étude réalisée en 2008, le potentiel cantonal annuel de récolte de bois est le suivant:

Objectif annuel de récolte de bois					
Forêt publique		Forêt privée		Total	
m ³	%	m ³	%	m ³	
185 000	57	140 000	43	325 000	

2010

L'augmentation de la récolte est surtout possible dans les forêts privées et parmi les bois feuillus, ainsi que dans les forêts d'accès difficile, où les coûts d'intervention restent élevés.

Dégâts aux forêts

Le volume de bois endommagé est de 18 628 m³ (22 658 m³ en 2009; 9767 m³ en 2008), dont 9750 m³ (6791 m³ en 2009) dans le cadre de la convention-programme «Forêts protectrices».

Le montant arrondi des subventions est de 547 000 francs.

Exploitation de bois secs gênant le pâturage

Le volume de bois exploité dans le projet de 2009 et 2010 est de 5026 m³.

Le montant arrondi des subventions est de 362 000 francs, dont 50 % à charge du budget du Service des forêts et de la faune et 50 % à charge de celui du Service de l'agriculture.

Corporations de triage

Il existe 35 triages, dont 31 constituent une unité de gestion pour les forêts publiques. Ces unités de gestion prennent la forme juridique suivante:

- > 22 corporations disposent de statuts et sont dotées de la personnalité juridique;
- > 4 unités sont réglées par une convention écrite entre deux partenaires;
- > 4 unités sont formées par un seul propriétaire;
- > 1 unité prend la forme d'un syndicat à buts multiples.

Il y a d'autre part quatre triages qui contiennent essentiellement des forêts privées et quelques petites forêts publiques. Les propriétaires ne sont pas regroupés en unité de gestion.

En 2010, le Service des forêts et de la faune a rédigé une stratégie cantonale d'évolution des unités de gestion forestière, qui sera approuvée et communiquée en 2011.

Infrastructures et améliorations des structures

Dans les produits cantonaux, 11 projets (9 remises en état de chemins, 1 drainage de chemin, 1 entrepôt forestier) ont été approuvés pour un montant total de subventions de 327 000 francs. Différents projets dans le domaine de la desserte et des bâtiments d'exploitation, concernant 510 ha de forêt, ont été décomptés.

- > Montant des travaux décomptés (arrondi): 993 000 fr.
- > Subventions versées (arrondi): 447 000 fr.

Une subvention cantonale d'un montant de 48 770 francs a été versée pour des projets d'amélioration de structures.

Promotion du bois

Le Service a participé aux travaux d'étude pour la mise en place d'une scierie de feuillus de grande capacité dans le canton de Vaud (Projet AvantiBois).

En collaboration avec Lignum Fribourg et le Service des transports et de l'énergie, des interventions ont été effectuées pour sensibiliser les maîtres d'œuvre à l'utilisation du bois, principalement dans les domaines de la construction et de l'énergie.

2.9 Accueil du public en forêt

La forêt est un espace de détente très apprécié par la population. Dans certaines forêts, la fréquentation est si élevée que l'accueil du public devient l'objectif prioritaire de gestion. Certains coûts supplémentaires des prestations d'intérêt général réalisées par les propriétaires pour le délassement sont indemnisés par le canton sur une base forfaitaire. Le canton distingue quatre catégories de forêt, selon l'importance de l'accueil du public. Les objectifs et les prestations que les propriétaires s'engagent à réaliser sont définis (par exemple l'absence d'arbres dangereux pour les visiteurs).

En 2010, l'aide cantonale totalise 1 123 000 francs. Cela correspond à environ 4 fr. 10 par habitant du canton de Fribourg (population résidante au 31.12.2008 = 273 189 habitants).

2.10 Formation

Examens de fin d'apprentissage

19 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 16 francophones et 3 alémaniques.

19 candidats arrivaient à la fin de l'apprentissage, dont 1 répétant.

16 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 3 échecs.

Le nombre de forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 614.

Examens intermédiaires

13 apprentis de 1^{re} année (10 francophones et 3 alémaniques) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Les 13 apprentis ont été promus en 2^e année.

2010

18 apprentis de 2^e année (16 francophones et 2 alémaniques) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. 1 apprenti a échoué.

Recrutement de nouveaux apprentis

Au début de l'automne 2010, 17 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 15 francophones et 2 alémaniques.

Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1^{er} octobre 2010

1 ^{re} année:	17	(15 F et 2 A)
2 ^e année:	10	(9 F et 1 A)
3 ^e année:	20	(16 F et 4 A)
Total:	47	(40 F et 7 A)

Cours interentreprises pour les apprentis

Les apprentis ont suivi des cours de bûcheronnage et de débardage, de sylviculture et de secourisme, ainsi que le cours de génie.

Formation continue

> Cours de tronçonneuse et de bûcheronnage 2

De nombreux cours d'utilisation de la tronçonneuse et de bûcheronnage 2 pour débutants et pour professionnels ont été organisés.

> Répétition cours de secourisme pour le personnel forestier

A Grangeneuve, les 6 et 7 mai 2010 avec 26 participants

> Cours répétition formateur pratique

A Courtepin, les 9, 10 et 14.09.2010, avec 46 participants

> Cours sur la psychologie lors des contrôles du trafic motorisé en forêt

A Grangeneuve, du 12 au 13.04.2010, avec 38 participants de langue française et le 19.04.2010, avec 14 participants de langue allemande.

> Cours de base pour les formateurs en CI D sylviculture

A Lyss, les 18 et 19.03.2010, avec 3 participants

> Cours sur le thème de l'entretien des haies et des lisières

A Ursy, le 2 mars 2010, avec 16 participants

> Cours sur les soins aux jeunes peuplements issus de surfaces dévastées par l'ouragan «Lothar»

A Pierrafortscha, le 21.04.2010, pour tout le personnel forestier (français et allemand)

> Informations sur la sécurité en forêt privée pour la société d'économie alpestre

A Marsens et Planfayon, les 23 et 25.02.2010, avec environ 180 participants

Autres formations

Brevet fédéral:

1 personne a terminé sa formation de contremaître forestier.

9 personnes ont obtenu le brevet de garde-pêche.

Stagiaires

1 personne fait son stage préliminaire dans une entreprise formatrice pour pouvoir rentrer à l'HES.

1 étudiant de l'école de gardes forestiers de Lyss a effectué un stage dans un arrondissement.

1 diplômé de l'école d'ingénieurs HES de Zollikofen a effectué un stage auprès de la centrale SFF.

3 universitaires ont effectué des stages auprès de la centrale SFF.

Cours pour agriculteurs

Les élèves francophones et alémaniques de l'école d'agriculture de Grangeneuve ont suivi des cours de bûcheronnage et de sylviculture.

2.11 Relations publiques

L'objectif consiste à informer sur la forêt, la faune et les dangers naturels. L'information est réalisée par la centrale, les ingénieurs forestiers des six arrondissements et les forestiers de triage ainsi que par les gardes-faune. L'information est dispensée par différents moyens: organisation de journées thématiques pour des écoles ou des associations, élaboration de brochures, participation à la réalisation et à l'entretien de sentiers didactiques, communiqués et, de plus en plus, par le site Internet.

Le budget 2010 prévoyait que les collaborateurs consacrent 2024 heures à cette prestation, ce qui était équivalent à une charge de 310 729 francs. En réalité, ce sont environ 2065 heu-

2010

res qui ont été effectuées dans le cadre des relations publiques pour un montant de 336 793 francs.

Du fait que 2010 était l'année internationale de la biodiversité, plusieurs excursions et visions locales ont été organisées sur ce thème.

2.12 Cartographie des stations forestières

En 2010, quatre lots représentant une surface totale de 2215 ha de forêt répartis sur quatre arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2010, 37 367 ha de forêt ont été cartographiés. Cela représente 88 % de l'aire forestière du canton (surface totale 42 400 ha).

2.13 Plans de gestion

L'élaboration et la révision des bases de planification suivantes sont en cours:

Arrondissement 1: le plan de gestion de la Petite Sarine est élaboré et sera vraisemblablement approuvé en 2011; le plan de gestion des forêts de la ville de Fribourg a été amorcé et le renouvellement (2012–23) du plan de gestion des forêts du Lac de Pérolles est également en cours.

Arrondissement 2: les plans de gestions des forêts publiques des triages 2.5 (forêts communales d'Oberschrot, Planfayon et Plas-selb) et 2.1 (forêts domaniales) sont partiellement élaborés; ils seront achevés en 2011.

Arrondissement 3: les cartographies des peuplements forestiers ont été mises à jour pour l'introduction de Forestmap et l'élaboration des futurs plans de gestion; un plan de gestion simplifié a été élaboré pour une forêt privée (env. 20 ha).

Arrondissement 4: le plan de gestion des forêts du triage forestier de la Sionge (4.6) a été élaboré et approuvé au cours de l'année écoulée; les plans de gestion des triages 4.4 et 4.5 sont en cours d'élaboration et ceux des triages 4.2 et 4.3 le seront l'an prochain.

Arrondissement 5: le plan de gestion de la Corporation forestière «Enclave Estavayer-le-Lac» a été approuvé par les membres et sera prochainement transmis au SFF pour validation; celui de la Corporation «Murtensee» est terminé et sera prochainement présenté aux membres; ceux des triages 5.4 et 5.6 sont en cours d'élaboration.

Arrondissement 6: le plan de gestion du triage intercantonal (FR 6.2 & VD 6.4) «Farzin-Glâne Nord» est terminé et sera présenté en février 2011; pour les plans de gestion des autres corporations, un appel d'offres est en cours.

2.14 Statistique des surfaces forestières, des entreprises et propriétaires

	Forêt publique	Forêt privée	Total
Forêt selon statistique forestière suisse	24 000 ha (56.5 %)	18 500 ha (43.5 %)	42 500 ha
Nombre d'entreprises/propriétaires	97	env. 12 000	env. 12 100

Des 97 entreprises forestières publiques, 44 ont une taille inférieure à 50 ha, 19 une taille comprise entre 50 et 200 ha et 34 entreprises une taille supérieure à 200 ha.

2.15 Crédits d'investissements

Au total, 46 contrats sont actuellement en traitement. Des contrats pour cinq crédits d'un montant total de 730 000 francs ont été conclus. Huit contrats ont été clôturés. Durant la période, 48 remboursements d'un montant total de 833 460 francs ont eu lieu. Sur la base de contrats, cinq versements d'un montant total de 670 000 francs ont été effectués.

Ces moyens financiers sont mis à disposition du canton par la Confédération. Les remboursements des crédits en cours sont réintégrés au fonds jusqu'à l'échéance des crédits fédéraux. Par rapport à l'année passée, le niveau d'endettement de ce programme a été augmenté d'env. 200 000 francs par un versement de la Confédération; il atteint encore 4 270 000 francs à fin 2010.

2.16 Evénements particuliers

Au début 2010, un permis de construire pour le nouveau Centre forestier «Brügi» du «Staatsforstbetrieb Sense» (env. 1800 ha de forêts publiques) a été délivré. Les travaux concrets ont débuté au mois de mai. Le gros des travaux a été terminé à la fin de l'année. Construit en grande partie en bois, cet ouvrage bénéficie du label «minergie-eco».

ForestMap

Le système d'information géographique forestier «ForestMap» est opérationnel et a été déployé dans tous les arrondissements (trriages) et à la centrale.

GESUB2010

Afin d'améliorer la gestion des subventions liées au domaine forestier (en particulier les engagements et les quantités / indicateurs), une application informatique est en développement (GESUB2010). Ces travaux ont rencontré d'importants retards.

2010

Activités liées à l'année internationale de la diversité biologique

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2010 «Année Internationale de la biodiversité». A cette occasion, plusieurs événements ont été organisés par le SFF dans différentes régions du canton. Des excursions publiques ont eu lieu au marais de Naudry à Ursy, dans les forêts des environs de Romont, dans la réserve forestière d'Allières à Hauteville, dans la zone de biodiversité de la Vallée de la Trême, dans une surface endommagée par l'ouragan «Lothar» à Misery, dans la réserve mycologique de la Chanéaz. Une autre excursion était destinée à la découverte des chauves-souris qui habitent les forêts.

3. Chasse, faune et pêche

3.1 Législation

Le 17 août 2010, le Conseil d'Etat a approuvé l'ordonnance concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2010 et, le 17 décembre 2010, l'ordonnance prolongeant la chasse du sanglier en plaine.

3.2 Formation

Des cours de perfectionnement pour gardes-faune ont été organisés par l'OFEV. Cinq gardes-faune ont commencé la formation de base qui peut être suivie après cinq ans d'expérience dans le métier. Elle durera quatre fois une semaine et sera conclue par un examen en 2011.

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), a eu lieu à Männedorf/ZH; huit gardes fribourgeois y ont pris part.

3.3 Rapports de dénonciation

En 2010, les gardes-faune permanents et les gardes auxiliaires ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

23	rapports en matière de chasse et de protection de la faune;
23	rapports en matière de pêche;
76	rapports en matière de protection des eaux;
20	rapports en matière de protection de la nature et cueillette de champignons.

En outre, 26 avertissements écrits ont été remis à des personnes qui ne respectaient pas les prescriptions concernant la chasse ou les chiens.

3.4 Saison de chasse

En montagne (permis A), le tir d'un chamois et des carnassiers était autorisé du 20 septembre au 2 octobre. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 20 septembre au 16 octobre; le tir d'un, deux ou trois chevreuils était autorisé aux titulaires du permis B. Au moins un des trois chevreuils devait être abattu dans un secteur de faune pour lequel un plan de tir avait été établi. Dans ces secteurs de faune, la chasse du chevreuil a duré jusqu'au 23 octobre. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, soit le 1^{er} septembre. En plus, la chasse du sanglier était autorisée dans plusieurs secteurs de faune de la zone de montagne en novembre et décembre. La chasse du lièvre n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990).

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf en montagne ou en plaine du 20 septembre au 16 octobre. 25 cerfs devaient être tirés selon le plan de tir du cerf. Avec un tir de 24 animaux, ce but est presque atteint cette année. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 4 au 9 octobre; elle était destinée à abattre des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Une chasse de régulation du cheptel des bouquetins a été organisée dans le district franc fédéral de la Dent de Lyss et ses abords.

Le permis C pour la chasse du gibier à plumes en plaine avec chien d'arrêt donnait le droit de tirer les colombidés, canards et corvidés jusqu'au 30 novembre et la bécasse des bois depuis la mi-octobre jusqu'à la mi-décembre.

Pour la chasse d'automne 2010, le nombre de chasseurs était de 773. Durant cette chasse, 1483 chevreuils (dont 451 jeunes), 321 chamois (dont 83 jeunes), 24 cerfs (dont 8 jeunes) et 3 bouquetins ont été abattus.

3.5 Statistique des permis de chasse délivrés en 2010

374	permis A (chasse en montagne)
717	permis B (chasse générale en plaine)
104	permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
136	permis pour la chasse du cerf
558	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
35	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
44	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)

2010

1	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
4	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
16	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Nombre de chasseurs 773.

3.6 Statistique du gibier abattu l'automne 2009 et l'hiver 2009/2010

365	permis A (chasse en montagne)
685	permis B (chasse générale en plaine)
94	permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
123	permis pour la chasse du cerf
530	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
35	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
5	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
1	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
5	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
12	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Nombre de chasseurs 736.

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant durant la saison 2009/2010:

Chamois	309	Blaireaux	13
Chevreuils	1397	Fouines	14
Bouquetins	4	Martres	8
Cerfs	21	Chats harets	16
Lièvres	0	Bécasses	98
Sangliers	21	Colombidés	44
Marmottes	0	Corvidés, geais, pies	211
Renards	1444	Oiseaux d'eau	546

3.7 Animaux périss

Du mois d'avril 2009 au mois de mars 2010 ont été trouvés morts:

39	chamois (76 % morts de faiblesse ou chute, avalanches)
632	chevreuils (73 % tués par le trafic routier)
1	bouquetin
9	cerfs
19	lièvres bruns (79 % tués par le trafic routier)
9	sangliers (66 % tués par le trafic routier)
563	renards (48 % tués par le trafic routier)
134	blaireaux (91 % tués par le trafic routier)

3.8 Statistique des permis de pêche

En 2010, les permis suivants ont été délivrés:

> rivières et lacs cantonaux (permis A):

1345	permis annuels
214	permis de 6 mois
91	permis de 7 jours
1743	permis d'un jour

> rivières seulement (permis B):

205	permis annuels
29	permis de 6 mois

> lacs cantonaux seulement (permis C):

443	permis annuels
192	permis de 6 mois

> permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E):

865	permis annuels
224	permis de 6 mois

2010

25	permis de 7 jours
417	permis d'un jour
> permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F):	
117	permis annuels
36	permis de 6 mois
1136	permis d'un jour

> 13 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs

3.9 Pêche affermée

En 2010, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2015.

Des 72 lots de pêche, 69 sont affermés.

3.10 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2010, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

4 permis de pêche professionnelle (permis A), 2 permis spéciaux de pêche professionnelle (permis B), 152 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 137 permis de pêche de loisir (permis D), 95 permis additionnels «hôte», 29 permis journaliers C et 63 permis journaliers D.

Résultats de la pêche professionnelle de l'ensemble du lac (en tonnes):

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Palées	112.0	85.7	57.8	58.9	81.9	96.0	61.3	79.0
Bondelles	129.9	121.7	156.0	118.9	86.9	87.9	121.7	118.6
Truites	3.2	5.2	2.7	3.1	3.9	2.8	2.6	3.4
Ombles-chev.	0.4	1.1	0.5	0.7	0.7	0.7	2.6	1.8
Perches	15.1	30.9	35.4	31.1	30.2	21.7	52.7	64.5
Brochets	9.5	7.2	8.8	8.3	5.3	8.2	6.9	9.3
Vengerons	22.5	30.6	23.5	37.6	34.4	26.8	29.0	30.1
Brèmes	0.8	1.1	1.0	2.5	1.4	1.1	0.9	1.2
Autres	3.4	4.0	13.8	4.4	3.9	3.9	7.1	7.2

3.11 Pêche dans le lac de Morat

En 2010, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 343 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 435 permis de pêche de loisir (permis D) et 229 permis additionnels «hôte».

Résultats de la pêche professionnelle (en tonnes), y compris les 4 pêcheurs professionnels vaudois:

2010

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Corégones	1.9	1.5	0.1	0.3	0.7	0.8	0.6	0.6
Truites	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Brochets	0.8	1.0	1.2	1.2	0.9	0.7	1.1	0.8
Perches	4.9	7.6	16.1	8.3	4.2	4.5	5.2	5.4
Brèmes	3.7	2.2	1.3	2.8	1.9	1.2	1.0	1.2
Vengerons	1.9	2.6	3.5	5.6	5.0	3.5	3.5	1.9
Silures	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2	3.3	0.5
Sandres	5.9	4.9	5.1	4.2	4.3	4.9	7.7	7.8
Autres	0.2	0.1	0.1	0.4	0.5	0.2	0.3	0.2

3.12 Événements particuliers

Interdiction de la pêche

En 2007, des PCB (PolyChloroBiphényles) de type dioxine dépassant les valeurs limites ont été détectés dans des poissons prélevés sur le tracé de la Sarine entre le barrage de Rossens et la limite cantonale à Bösingens ainsi que dans la Glâne et la Gérine inférieure. Comme il existe un risque potentiel pour la santé humaine en cas de consommation régulière et prolongée de poissons contaminés, le Conseil d'Etat a confirmé en 2010 l'interdiction de l'exercice de la pêche sur le tracé de la Sarine entre le pont de L'Hôtel (Hauterive) et le barrage de la Maigrauge ainsi que dans la Glâne et la Gérine inférieure.

Surpopulation de sangliers

Au cours de l'année sous revue, une augmentation de la population de sangliers a eu pour corollaire une progression massive des dégâts causés aux cultures, voire aux prairies. Ce phénomène concerne avant tout les rives Sud du lac de Neuchâtel; il s'est étendu au cours de l'année à l'ensemble du canton. Suite notamment à la prise en considération d'une motion par le Grand Conseil, les mesures suivantes ont été prises:

- > Renforcement des mesures de prises en charge par le Fonds de la faune en relation avec la modification de la loi sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages et de leurs biotopes.
- > Pression supplémentaire de la chasse.
- > Coordination des mesures avec le canton de Vaud.

VII. Préfectures

1. Missions

Les préfectures exécutent les missions qui leur sont dévolues par la loi sur les préfets et plusieurs lois dans les domaines les plus divers. Ces tâches relèvent tant du pouvoir administratif que judiciaire; elles impliquent une collaboration avec toutes les Directions et les services de l'Etat.

2. Activités

2.1 Conférence des préfets

La présidence a été confiée, dès le mois d'août, au préfet de la Veveyse, suite à la démission du préfet de la Glâne.

La Conférence, qui a siégé une fois par mois, s'est prononcée principalement sur les principaux projets, en particulier législatifs qui concernent leur domaine d'activité et leur mise en œuvre, en vue notamment d'assurer la coordination entre les préfectures.

2.2 Préfecture de la Sarine

Préfet: Carl-Alex Ridore

2.2.1 Domaine de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Conformément aux recommandations du rapport d'audit de la Haute Ecole de Gestion (HEG) de Fribourg de mars 2009, un projet de réforme des statuts a été préparé et présenté aux communes membres de l'Association. Cette réforme visait en particulier à simplifier, professionnaliser et centraliser le fonctionnement de l'Association.

2010

Un administrateur a été engagé pour le 1^{er} mars 2010 et les nouveaux statuts ont été approuvés le 24 mars 2010 à l'unanimité par l'assemblée des délégués. Par ailleurs, l'Association a adapté ses statuts à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI). Ces travaux, menés en étroite collaboration avec l'ACSMS, ont abouti à l'adoption par l'assemblée des délégués du 25 novembre 2010 d'une clé de répartition qui maintient l'utilisation partielle d'un critère péréquatif (IPF).

Coriolis Infrastructure. Pour finaliser le projet de théâtre, certaines optimisations ont été entreprises, notamment dans le domaine des surfaces administratives, dans le concept «bar-gastro-catering» et dans le fonctionnement général, notamment la technique théâtrale (TT). Ces optimisations auront un impact favorable sur les coûts d'exploitation et certaines recettes. Les crédits complémentaires ont été accordés. Le financement des travaux d'un montant maximal de cinq millions de francs sera assuré par Coriolis Infrastructure. Le chantier se poursuit et l'inauguration est prévue pour le 20 décembre 2011.

2.2.2 Domaines de la DSJ

Surveillance des établissements publics. Le groupe de travail concernant le secteur de la Route de la Fonderie, à Fribourg, a poursuivi ses travaux visant à améliorer la situation en matière de concentration d'établissements publics dans ce secteur. L'action du groupe de travail a notamment permis de favoriser l'émergence d'un projet de concours de streetart destiné à revaloriser sur un plan artistique les façades de l'établissement culturel Fri-Son. L'interdiction de la fumée passive a été globalement respectée. Dans certains établissements, la mise en application de la réglementation en matière de fumée passive a nécessité la mise en place de mesures destinées à éviter les problèmes de nuisances sonores (flux fréquent des fumeurs sur les terrasses ou dans la rue).

Manifestations temporaires de grande importance. Le Préfet de la Sarine a présidé le groupe de travail «Grandes manifestations», chargé de faire un inventaire des problèmes de sécurité qui se posent lors de grandes manifestations et des solutions à y apporter. En outre, la préfecture organise régulièrement des séances de coordination avec les différents acteurs afin de définir clairement les charges et conditions en vue de l'organisation des manifestations d'importance. A noter que des nouveaux projets de «botellones» et de «skins party» ont pu être découverts et annulés. Par ailleurs, l'interdiction de la fumée passive dans les lieux publics a dû être intégrée, tant du point de vue de la sécurité (configuration et gestion des secteurs fumeurs) que du point de vue des nuisances sonores (flux fréquent des fumeurs sur les terrasses ou dans la rue), au dispositif d'encadrement des manifestations publiques se déroulant dans des endroits fermés.

Manifestations sportives. Les démarches initiées en vue d'améliorer l'encadrement et la sécurité des manifestations sportives d'importance se sont poursuivies. L'application stricte du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives ainsi que l'important travail de partenariat mené en collaboration avec la Police cantonale, les communes concernées, les dirigeants de clubs, les sociétés de sécurité privées et les sociétés de transports publics ont conduit à une amélioration sensible de la situation en la matière. Les acteurs concernés sont résolus à poursuivre sur la durée leur engagement dans ce dossier.

2.2.3 Domaines de la DIAF

Droits politiques. Une partie du personnel de la préfecture a été sollicitée au niveau des votations cantonales et fédérales.

Agglomération. Les membres des organes de l'agglomération ont poursuivi leurs travaux de mise en place des structures de l'agglomération. En avril, le Préfet de la Sarine a soumis à la Direction un rapport dressant les premiers constats relatifs à l'application de la loi sur les agglomérations. Concernant la révision du plan directeur de l'Agglomération, dont la nouvelle version devra être remise aux autorités fédérales d'ici au 31 décembre 2011, les organes de l'Agglomération ont préféré la procédure dite de mandats d'étude parallèles (MEP) à la procédure traditionnelle d'appel d'offres. Le MEP est une forme de mise en concurrence de plusieurs bureaux qui travaillent parallèlement sur le même projet et qui présente l'avantage d'avoir une démarche participative.

Association pour le développement de la Haute-Sarine (ADHS). Ladite association a été dissoute le 4 février 2010.

Conférence régionale. La Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné a poursuivi ses réflexions sur la création d'une plateforme de district et d'un fond d'investissement régional. Un avant-projet de statuts a été mis en consultation durant l'été. Le comité de pilotage a poursuivi ses travaux en vue de finaliser un projet définitif à soumettre aux communes dans le courant 2011.

Visite de communes. En janvier 2010, la préfecture a achevé sa visite systématique des 36 communes du district. Outre l'inspection de l'administration communale, ces rencontres ont permis d'aborder avec les exécutifs la question des fusions de communes ainsi que différents thèmes propres à chaque commune.

2.2.4 Domaines de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Dans l'attente de la création d'une structure régionale formelle, le Préfet représente le district de la Sarine au sein du Comité de l'Association

2010

des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR). La collaboration opérationnelle avec les autres secrétariats régionaux est assurée par l'Agglomération de Fribourg.

Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg (CIG). A ce jour, le CIG a aménagé une surface nette de 750 000 m² de terrain, attirant plus de 120 raisons sociales sur sa zone située sur les communes de Givisiez et de Corminboeuf. Un peu moins de 116 768 m² de terrain équipé sont encore disponibles.

2.2.5 Domaines de la DSAS

CODEMS. La CODEMS a actualisé son préavis pour le plan de médicalisation 2010–2015. La recherche de synergie entre les représentants des différents services régionaux d'aide à la personne âgée ont abouti à la création en décembre 2010 d'un site Internet (www.senior-sarine.ch) regroupant sur un seul support l'ensemble des informations pratiques concernant l'offre de prise en charge des personnes âgées dans le district de la Sarine.

Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS). Le Comité de direction a entamé, sans attendre l'échéance de la période transitoire de deux ans, l'adaptation des statuts à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI). Ces travaux ont été menés en étroite collaboration avec l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Ils ont abouti à l'adoption par l'assemblée des délégués du 15 décembre 2010 d'une clé unique de répartition des frais qui conserve un élément de solidarité intercommunale. Par ailleurs, un mandat de prestation a été conclu directement entre l'ACSMS et la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, en remplacement des 36 conventions bilatérales existantes.

2.2.6 Domaines de la DAEC

Ancienne décharge de la Pila. La préfecture a continué à prêter son concours au Comité de pilotage du consortium.

Projet Poya. La gestion du trafic et des grandes manifestations autour du site sportif Saint-Léonard et sur le Plateau d'Agy pose des défis particuliers, en raison des différentes étapes du chantier de la Poya, du chantier de la nouvelle halte CFF et de la hausse de la fréquentation découlant de la mise en exploitation des nouvelles installations sportives. Un groupe de travail présidé par le Préfet de la Sarine a élaboré des solutions pour gérer au mieux les flux de trafic et de personnes et pour garantir la sécurité publique autour du site durant les différentes phases de chantiers.

2.3 Préfecture de la Singine

Préfet: Nicolas Bürgisser

2.3.1 Domaines de la DICS

Cycle d'orientation de la Singine. Un crédit de transformation et construction du nouveau CO de Plaffeien a été accepté à la suite d'une votation populaire unique au niveau du district. Le Comité du CO de la Singine dont le préfet fait partie a élaboré en collaboration avec la préfecture et la «Regio Sense» les éléments principaux nécessaires à l'information du public en vue de la votation. Le crédit a été accepté par une large majorité de citoyens et de citoyennes.

Lors des fêtes de clôture de l'année scolaire, le préfet a pris des mesures pour que la consommation d'alcool ne soit pas excessive. Il a procédé à des contrôles, en collaboration avec les communes et le Comité des CO.

La «Regio Sense» a repris le secrétariat et la comptabilité de l'association des CO de la Singine. En tant que membre du Comité, le préfet a participé à ce travail tout au long de l'année et a soutenu le Comité et les communes dans tous les domaines.

2.3.2 Domaines de la DSJ

Sapeurs-pompiers. Lors des inspections des corps des sapeurs-pompiers locaux, le préfet a pu se faire une idée de leur qualité, mettant en évidence l'engagement de chacun dans les différents villages. Quelques améliorations d'ordre qualitatif ont été effectuées. La collaboration entre la préfecture et les corps de sapeurs-pompiers locaux, le poste de renfort de Düdingen et l'ECAB a été intensive et d'excellente qualité, tout au long de l'année. Lors du rapport des Commandants, une visite du centre de formation intercantonal de Balsthal a été organisée. A cette occasion, différents problèmes concernant les sapeurs-pompiers ont été discutés et en grande partie résolus.

Alcool chez les jeunes. La police (brigade des mineurs) et le préfet se sont penchés sur l'augmentation de la consommation d'alcool par les jeunes et par les enfants en âge de scolarité obligatoire. La répression a été renforcée par des contrôles inopinés dans les bars, les restaurants et, en collaboration avec les organisateurs, lors de festivités.

Sécurité publique. La surveillance vidéo dans les lieux publics a été introduite dans deux nouvelles communes singinoises, suite à l'approbation d'un règlement sur les vidéos mis en œuvre par la «Regio Sense». Actuellement, cinq communes sont équipées.

Le préfet de la Singine a participé, en tant que représentant de la Conférence des préfets, au Conseil prévention et de sécurité,

2010

ainsi qu'au groupe de travail chargé d'examiner les perspectives d'utilisation de la caserne du Lac Noir.

Sur invitation du préfet, toutes les communes singinoises ont participé à une séance de travail en collaboration avec la Police locale. Ce type de collaboration a été apprécié par tous les participants et sera dorénavant régulièrement organisé.

2.3.3 Domaines de la DIAF

Biodiversité. 2010 a été l'année de la biodiversité de l'ONU. La population a été sensibilisée à la grande richesse de la nature au travers de différents événements, réunissant au total environ 1500 personnes.

Elections communales. Un an précisément avant les élections en vue du renouvellement des conseils communaux, la préfecture a organisé un événement de sensibilisation des communes et de la population.

Communes. En tant qu'autorité de surveillance et conseiller des communes, le préfet a poursuivi les visites officielles des communes. Il a pu constater que les communes de la Singine sont, dans l'ensemble, bien gérées et bien administrées. En revanche, plusieurs recours et plaintes contre des conseils communaux ont été enregistrés. En particulier, le préfet a dû procéder à une médiation entre les conseils communaux à propos de la désignation du siège de l'autorité tutélaire de la Haute-Singine.

L'organisation de plusieurs séances d'information, en collaboration avec le service cantonal, ont été mises sur pied. La préfecture a aussi assuré la coordination de prises de position dans les procédures de consultation.

Un bon nombre de démissions de membres de conseils communaux ont été enregistrées durant cette année. En collaboration avec l'Association des employés communaux des communes de la Singine et du Lac, plusieurs cours de formation continue ont été suivis.

Chasse. La saison de chasse 2010 s'est également déroulée dans l'ensemble sans heurt, grâce à une bonne collaboration entre le Service des forêts et de la faune, les gardes-chasse et le préfet.

Chiens. Les problèmes constatés à propos de l'enregistrement des chiens en lien avec la coordination des banques de données ne se sont pas encore totalement réglés.

Fusions de communes. Une première séance de travail en vue de l'éventuelle fusion des communes de Plaffeien, Oberschrot, Zumholz et Brünisried a été organisée. La volonté positive des communes à réaliser une telle fusion est perceptible. En ce qui concerne l'éventuelle fusion des communes de Giffers et Tent-

lingen, le préfet est d'avis qu'il est préférable d'attendre le renouvellement des conseils communaux afin de concrétiser le projet avec les nouveaux conseillers.

2.3.4 Domaines de la DEE

En tant que président de l'Association de communes «Regio Sense» le préfet a été actif dans les domaines suivants:

Chômage. Le préfet a participé aux travaux de la commission tripartite des ORP. A la fin de l'année, le taux de chômage en Singine était de 1,8%.

Tourisme. La nouvelle convention des communes singinoises avec les entreprises touristiques fonctionne. Les communes singinoises ont contribué pour un montant de fr. 100 000.- à l'aménagement des berges du Lac Noir.

Politique régionale. La «Regio Sense» poursuit le réexamen de la planification régionale (datant de 1991). Cette nouvelle planification aura une influence capitale sur l'économie du district de la Singine.

La «Regio Sense» a participé aux travaux préparatoires de la nouvelle «Région capitale suisse», en tant qu'observateur.

Un permis de construire a été accordé à l'entreprise Biogas à Düdingen. Deux petites centrales hydrauliques ont été intégrées à la planification et sont en consultation auprès des Directions concernées. La centrale éolienne du Schwyberg a déposé une demande de permis de construire.

Afin de se soumettre à la loi sur l'énergie, l'Association a poursuivi, à la demande des communes, la procédure d'obtention du label «Energienstadt Region Sense».

2.3.5 Domaines de la DSAS

Homes. Après avoir défini les besoins pour les cinq homes de la Singine, le projet de construction a été soumis à la Direction JP. La proposition de la Direction a été acceptée par le préfet, malgré la réduction du nombre de lits qui a été considérée comme supportable.

Soins à domicile. L'Association des communes pour le Home «Maggenberg» et le Service des soins à domicile apparaît désormais sous l'appellation «Réseau-santé Singine». Les études relatives à l'avenir de ce service (démence, affectation du château, nombre de lits, etc.) devront ainsi faire l'objet d'une mise en œuvre. La Commission en charge des indemnités forfaitaires a poursuivi son travail, afin de faire une nouvelle évaluation de tous les cas dans le cadre des directives élaborées par la Conférence des préfets. Enfin, la collaboration entre les homes de

2010

Maggenberg et de St-Martin a été intensifiée. Sous la présidence du préfet, ils ont en particulier élaboré plusieurs contrats de travail communs. Leur mise en œuvre se poursuit.

Asile. Le préfet a proposé à la direction SAS le projet d'hébergement pour les demandeurs d'asile dans un bâtiment à Alterswil.

2.3.6 Domaines de la DFIN

Le Centre de calcul des communes fribourgeoises alémaniques, auquel plusieurs communes ont adhéré, se trouve désormais au centre informatique de l'Etat de Fribourg (SiTel). La collaboration ainsi développée est jugée satisfaisante par les communes concernées.

2.3.7 Domaine de la DAEC

Agglomération. La commune de Düdingen poursuit activement sa collaboration avec l'Agglomération de Fribourg. S'agissant de la route de contournement de Düdingen, le préfet a été nommé membre de la Commission des partenaires (COPAR).

Endiguement. Les inondations de la Gérine, à Tentlingen et à Plasselb, ainsi que de la Singine à Plaffeien, nécessitent des mesures de protection. La réalisation d'une digue de protection au lieu-dit «Stersmühle» à Tentlingen est en cours.

Aménagement du territoire. La «Regio-Sense» a entrepris la révision de sa planification régionale qui date de 1991.

2.4 Préfecture de la Gruyère

Préfet: Maurice Ropraz

2.4.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Gruyère. Avec l'aide de l'architecte mandaté, le Comité d'école a élaboré un projet pour la rénovation et l'extension du CO de Bulle. Une séance d'information a été organisée à l'attention des délégués des communes qui seront appelés prochainement à voter le crédit d'investissement. Par ailleurs, des pourparlers sont toujours en cours avec la commune de Riaz pour la réalisation éventuelle d'un 3^e CO sur son territoire.

Collège du Sud. Les études sont toujours en cours pour l'extension du site de Bulle nécessaire à l'accueil de l'effectif croissant des collégiens.

Fondation du Château de Gruyères. Le site historique rencontre un intérêt croissant auprès des visiteurs et participe grandement à l'intérêt touristique de la région. Les travaux à réaliser dans le futur font l'objet de premières réflexions.

Fondation Pro Gruyères: Les travaux liés à l'aménagement du Bourg d'Enhaut ont été réalisés, mettant fin à un grand programme de revalorisation de la Cité comtale.

Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère. Un groupe de travail prépare le 50^e anniversaire de la Fondation en 2011. Des réflexions sont également en cours au sujet des locaux nécessaires à accueillir les élèves.

Centre Sportif Régional. La Commission des sports de l'ARG poursuit ses études techniques et financières en vue de la réalisation éventuelle d'un Centre sportif régional. Des contacts sont menés avec l'ensemble des partenaires concernés, en particulier avec la DICS et la DEE.

HES les Roches – Gruyère. Cette institution dispense une formation dans le domaine de l'hôtellerie d'excellence. L'extension des capacités d'accueil en ville de Bulle est en voie de réalisation.

2.4.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics. Des actions de prévention ont été menées régulièrement dans le district en collaboration avec REPER, la Fondation Passage de la Ville de Bulle et l'Association Stop violence en Gruyère. Le préfet a participé au groupe de travail «Manifestations publiques» qui a mené des réflexions en lien avec la surveillance des établissements et des événements. La Préfecture poursuit ses tâches de surveillance en parfaite collaboration avec le Service de la police du commerce, les communes et la Gendarmerie cantonale.

Police du feu. Des visites ont lieu lors des cours cantonaux pour nouveaux incorporés et de perfectionnement pour chefs d'intervention. Durant l'année écoulée, les corps de sapeurs-pompiers de Haut-Intyamon, La Roche et Pont-la-Ville, Morlon, Grevière (Broc, Botterens, Le Pâquier, Gruyères) ont été inspectés.

2.4.3 Domaines de la DIAF

Fusion de communes. Si le projet de fusion des communes de La Jogne (4C) a échoué, celui de la nouvelle commune de Corbières (Corbières et Villarvolard) a abouti.

Groupe de coordination Loup. Réduire les dégâts et travailler sur la prévention est une des priorités du groupe de travail. Pour atteindre cet objectif, un périmètre de prévention est délimité selon la présence du loup. Dans ce périmètre, les éleveurs sont invités à mettre en place des mesures de protection de leurs troupeaux. Durant l'année 2010, la stratégie a porté ses fruits puisque le nombre de moutons tués a été réduit de 47 à 34. Si le loup ayant sévi en territoire fribourgeois a été abattu dans le canton du Valais, la louve est quant à elle toujours bien présente.

2010

Le Groupe de coordination Loup a décidé d'élargir le périmètre de prévention.

2.4.4 Domaines de la DEE

Remontées mécaniques. A la suite du financement accepté par le canton de Fribourg et l'Association Régionale la Gruyère, des investissements sont actuellement en réalisation à Charmey, Moléson, Jaun et La Berra.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Grâce au soutien financier octroyé au titre de la NPR du canton de Fribourg, un incubateur généraliste pour héberger des start-up a été mis en place à Vaulruz. Une surface de 400 m², entièrement modulable et pré-cablée, pourra accueillir jusqu'à 27 entreprises du Sud du canton, issues des arts et métiers. Plus qu'un hôtel pour entreprises, cet incubateur proposera un accompagnement au travers d'un mandat de gestion confié à Fri Up.

2.4.5 Domaines de la DSAS

Association du Réseau Santé et Social de la Gruyère. Le personnel d'aide et de soins à domicile ainsi que le Service d'aide sociale sont désormais installés dans leurs nouveaux locaux loués à Bulle-Centre, projet immobilier initié par la Caisse de pensions de l'Etat de Fribourg.

COSAF et CODEMS. Par sa présidence de la Commission de district pour les soins à domicile et l'aide familiale (COSAF) et la Commission des EMS (CODEMS), le préfet favorise une collaboration positive entre les différents partenaires du domaine de la santé. Un rapport émanant de la DSAS indique que la couverture en lits médicalisés est suffisante dans le district. A noter des investissements en cours en ville de Bulle pour améliorer l'offre d'accueil aux résidents, en particulier dans le domaine de la psycho-gériatrie.

2.4.6 Domaines de la DFIN

Rien de particulier à signaler.

2.4.7 Domaines de la DAEC

Commission cantonale des dangers naturels (CCDN). Le préfet préside les séances de la Commission qui portent en particulier sur les mesures de prévention à mettre en œuvre pour prévenir les dangers naturels. Les travaux de cartographie se poursuivent en zone de plaine.

Trafic urbain. Les travaux réalisés en centre-ville de Bulle, le développement de l'offre de transports publics (MOBUL) et l'utilisation de la H189 ont considérablement modifié et amélioré la mobilité dans l'agglomération.

2.5 Préfecture du Lac

Préfet: Daniel Lehmann

2.5.1 Domaine de la DICS

Ecoles. Le préfet a présidé l'Assemblée des délégués du Cycle d'orientation (CO) de la région de Morat et a activement conseillé le Comité et la direction du CO de district. Il a participé à l'Assemblée générale et aux séances de Comité du CO de Sarine-campagne et du Haut-Lac français. Il a représenté les communes du Haut-Lac français au groupe de travail de cette association chargée des négociations en vue du renouvellement de la convention avec la ville de Fribourg.

Orientation professionnelle. La Commission pour l'orientation professionnelle et les plans de carrière, présidée par le préfet, a supervisé la gestion de l'orientation professionnelle dans les CO de Morat, Chiètres et Gurmels de même que dans le Centre d'orientation professionnelle du district.

Culture. Le préfet a soutenu différentes activités culturelles dans le district, de même que des organisations en faveur du maintien et de la restauration des biens culturels. A signaler en particulier la remise en service du bateau à vapeur le «Neuchâtel».

2.5.2 Domaines de la DSJ

Police. La préfecture a participé et soutenu la mise en place du concept de la police de proximité: des échanges d'information ont régulièrement lieu avec le commandant de la région Nord.

Affaires pénales. A signaler une augmentation importante des ordonnances pénales par rapport à l'année précédente. A noter aussi une légère augmentation des oppositions aux ordonnances pénales. En ce qui concerne les procédures de conciliation, le nombre de cas a fortement augmenté.

Etablissement publics et manifestations. Comme pour l'année précédente, les réclamations en relation avec les émissions dues au bruit généré par les établissements publics et les manifestations, ainsi que les précisions données à l'occasion des procédures d'octroi d'autorisation d'activités ont provoqué un engagement en temps important.

A signaler aussi la problématique particulière des relations entre la question des locaux utilisés par les sociétés et les lieux officiels dans les établissements publics.

Stand de tir. Le préfet, en tant que président de la Commission pour les stands de tir, a participé à de nombreuses activités de conseils avec le Service de l'environnement et a préparé plusieurs

2010

décisions pour la DAEC. Les problèmes autrefois liés au bruit ont fait place à ceux de l'assainissement du sol.

Pompiers. Le préfet et son lieutenant ont participé à plusieurs exercices régionaux et inspections. Ils ont aussi contribué à conseiller les communes, respectivement les corps de sapeurs pompiers, à propos des questions concernant notamment la collaboration avec les corps de sapeurs-pompiers ou leur fusion, sous l'angle en particulier de la réglementation y relative.

2.5.3 Domaines de la DIAF

Votations. A signaler le bon déroulement des scrutins populaires grâce à l'engagement du personnel de la préfecture.

Communes. Le nombre de changement de conseillers communaux n'a pas augmenté par rapport à l'année dernière. Le préfet a examiné en particulier les motifs de la démission en même temps de plusieurs conseillers communaux.

Fusion de communes. Au cours d'une réunion des syndicats et syndiques, le préfet a présenté des réflexions sur les futurs plans de fusion.

Associations des communes. Dans ce cadre, le préfet a présidé plusieurs séances dans le cadre des procédures de consultation. L'activité de cette association a porté surtout sur la révision du plan directeur régional.

Formation des conseillers communaux. Le préfet a collaboré à la mise sur pied d'un cours pour les conseillers communaux sur la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

2.5.4 Domaine de la DEE

Nouvelle politique régionale. L'Association régionale du Lac participe à la plateforme des Trois-Lacs et du Seeland qui a été créée dans le cadre d'un projet intercantonal de développement régional. Le préfet représente l'Association régionale dans le projet d'organisation. Dans le cadre de la politique foncière active, des discussions ont eu lieu quant à la reconnaissance du projet-pilote de Chiètres comme projet de la politique régionale.

Politique régionale. Le préfet, en tant que membre du Bureau de l'Association fribourgeoise des régions en vue de la mise en place de la nouvelle politique régionale (Innoreg), a pu s'investir pour plusieurs projets.

Région capitale suisse. L'Association régionale du Lac, comme la ville de Morat en leur qualité de membres fondateurs ont contribué avec les autorités cantonales à profiler cette région, singulière-

ment par ses potentialités de développement économique, en lien avec l'axe autoroutier de la Nationale 1.

Promotion économique. L'Association régionale a désigné un conseiller économique, en charge de la préparation de projets, en vue du développement économique et de leur réalisation. Il est placé sous la conduite du représentant du district du Lac à la Commission cantonale pour la promotion économique.

Tourisme. L'Association régionale participe activement au marketing coordonné du tourisme fribourgeois et a conduit avec succès plusieurs actions de promotion. A signaler en particulier la collaboration intercantonale avec le projet des Trois-Lacs. Le préfet est aussi membre du comité stratégique et du Bureau de l'Association touristique fribourgeoise.

Marché du travail. Pour la dernière année, le préfet a présidé la Commission tripartite des centres de placement des districts du Lac et de la Singine. Avec le préfet de la Singine, il est membre du Conseil de la fondation «de Start» pour l'encouragement et la réinsertion des jeunes chômeurs.

2.5.5 Domaines de la DSAS

Planification hospitalière. La mise en œuvre de la planification hospitalière 2008 s'est effectuée à un rythme accéléré. Les travaux de planification et de construction dont le réseau de santé du Lac a la charge ont fait l'objet d'un appel d'offres publiques contre lequel deux recours ont été déposés. Ces recours ont été rejetés. Un recours a aussi été déposé contre l'attribution des travaux. Ces procédures ralentissent les demandes de crédit qui doivent être adressées au Grand Conseil.

Réseau santé. L'intégration des associations en charge des homes s'est poursuivie sans difficultés particulières.

Homes. Le préfet participe au groupe de travail en vue de la réglementation du financement des homes.

Résidence Beaulieu. La «Résidence Beaulieu», qui comprend des appartements protégés avec une section de soins, a commencé son exploitation avec succès. L'occupation rapide de la section des soins a démontré le besoin en lits pour le district.

Soins à domicile. La préfecture assure la présidence et le secrétariat de la Commission de district pour les soins à domicile, en charge spécialement de l'octroi des indemnités forfaitaires.

2.5.6 Domaine de la DFIN

Rien à signaler.

2010

2.5.7 Domaine de la DAEC

Plan directeur cantonal. Aussi bien l'Association des communes du district du Lac que la Région-Lac ont participé à la procédure de consultation de révision du plan directeur cantonal. Dans ce cadre, la question des zones d'activité fait l'objet d'une attention particulière, sous l'angle du développement économique du district.

Planification régionale. Après avoir examiné les déterminations des services cantonaux dans le cadre de l'examen préalable de la révision du plan directeur régional, l'Association des communes du district se demande si et dans quelle mesure elle veut poursuivre ses travaux. Si des études complémentaires coûteuses doivent être entreprises, la question de la poursuite des travaux se pose.

Routes. Le tracé de la route T10 n'est pas encore résolu, malgré l'importance de ce lien avec la zone de développement stratégique du Löwenberg.

Constructions. A noter la réduction des demandes de permis de construire. Cela peut s'expliquer par l'intégration des demandes concernant les chauffages lors des autorisations de construction et l'élargissement des compétences données aux communes. En revanche, la complexité des procédures s'est encore accrue.

Enfin, le préfet a participé aux travaux de la Direction de l'aménagement et des constructions en vue de l'édition d'un manuel sur les constructions.

2.6 Préfecture de la Glâne

*Préfet, du 1^{er} janvier au 31 octobre 2010, Jean-Claude Cornu
dès le 1^{er} novembre 2010, Willy Schorderet*

2.6.1 Domaines de la DICS

Association du cycle d'orientation (CO) de la Glâne. L'année 2010 aura été consacrée à l'agrandissement du restaurant, la rénovation de la cuisine et la réfection de l'enveloppe du bâtiment B et de la toiture de celui-ci. Au début de l'année, les délégués des communes avaient accepté un crédit de transformation de Fr. 4 395 731.00.

Pendant la durée des travaux, la cuisine et le restaurant ont trouvé refuge sur le périphérique du Bicubic, alors que les mets principaux ont été élaborés dans les nouvelles cuisines du Réseau Santé de la Glâne à Billens.

Bicubic. Les infrastructures répondent aux besoins des élèves du Cycle d'Orientation de la Glâne et permettent d'offrir, au-delà du district, des événements de qualité et des plus divers. Ce

lieu, prisé tant au niveau de ses salles de sport et que de sa salle de spectacle, accueille également des expositions temporaires et devient un carrefour des rendez-vous à ne pas manquer.

Vitromusée. En cette fin d'année, le Vitromusée consacre une exposition temporaire sur les vitraux de Brian Clark. Cet événement est à mettre en relation avec l'inauguration du nouveau vitrail de Brian Clark à l'Abbaye de la Fille-Dieu à Romont. Cette nouvelle création de 2010 remplace l'oculus créé en 1996 et qui a été détruit lors de la tempête du 23 juillet 2009.

Scène 9. Les responsables de l'association ont revu leur concept et ils ont à nouveau approché les communes et instances du district. Un écho favorable a été donné et quelques communes ont répondu favorablement par une aide. Le nouveau projet de Scène 9 se concrétise et la première saison culturelle devrait voir le jour dès le printemps 2011.

2.6.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics et ordre public. Dans le domaine des établissements publics ou celui de l'ordre public, il est constaté que les changements de tenancier sont de plus en plus importants.

La préfecture est attentive à l'organisation des manifestations importantes et invite systématiquement les organisateurs et les responsables des services de sécurité à des séances de coordination afin de rendre attentifs les membres des sociétés aux mesures à prendre et à leurs obligations. Il faut relever le succès de ces manifestations qui témoignent du dynamisme et de la volonté de bien faire des gens (comptoir de Romont et foire de la Glâne, 20 heures de musiques, fête de jeunesse).

Défense incendie. Durant 2010, les responsables communaux, avec les commandants, ont remis l'ouvrage sur le métier pour la réorganisation des corps de pompiers. Les corps de Siviriez et Vuisternens-devant-Romont ont fusionné durant l'année 2010. Des projets importants devraient se concrétiser en 2011. La préfecture a aussi joué un rôle important de conseil et d'incitation.

Protection de la population. Les communes de la Glâne se sont réunies à plusieurs reprises afin de créer une entente intercommunale. Une convention a été signée par toutes les communes. L'organisation définitive sera mise en place dans le courant de l'année 2011.

Protection civile. Jusqu'à la fin de l'année, il existait deux cercles. Les communes de la Glâne ont fusionné ces deux secteurs au 1^{er} janvier 2011.

2010

2.6.3 Domaines de la DIAF

Fusion de communes. En décembre 2010, les citoyens des communes d'Ursy et de Vuarmarens ont accepté, à une très large majorité, la fusion de leurs communes au 1^{er} janvier 2012. De nombreuses discussions sont également en cours dans tous les secteurs du district. En effet, ayant été régulièrement informés de la préparation de la nouvelle loi sur les fusions, qui entre temps a été votée par le Grand Conseil, les conseillers communaux ont voulu mettre en place les processus de discussion avant la fin de la période administrative 2006–2011.

Droits politiques. La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux. Le préfet a participé au groupe de travail «VotelCom».

Forêts. Quelques plans d'interdiction ou de restriction de la circulation routière dans les forêts sont entrés en vigueur ou ont fait l'objet de discussions avec les communes intéressées avant leur mise à l'enquête.

2.6.4 Domaines de la DEE

Economie. A noter la fermeture de l'entreprise Süd-Chemie et ses conséquences, en particulier, pour la commune de Romont.

En revanche, la réalisation du nouveau centre le «Vivier» à Villaz-St-Pierre, centre industriel, dont la vocation première est d'être le lieu idéal d'implantation pour toute entreprise orientée vers la maîtrise technologique et l'innovation, constitue un atout dynamique pour le développement industriel du district.

2.6.5 Domaines de la DSAS

Réseau Santé de la Glâne (RSG). Le site de Billens de l'hôpital Fribourgeois répond aux attentes et offre à la population du canton des conditions de réadaptation idéales. Une solution pour la mise en place d'une permanence médicale devra être trouvée.

Après l'hôpital, le Réseau Santé de la Glâne a abordé, dans le cadre d'un projet baptisé TransHomes, la question de l'agrandissement et de la rénovation des trois établissements de Billens, Siviriez et Vuisternens-devant-Romont.

Une étude de faisabilité a été réalisée et une présentation de l'offre future a été faite à la population lors du comptoir de Romont. Dernièrement, les communes ont reçu un message de faisabilité. Tout ce travail devrait aboutir en 2011 par l'acceptation d'un crédit de fr. 48 000 000.00 pour la transformation et l'agrandissement des trois établissements.

Auparavant, le RSG aura dû trouver une solution définitive dans la reprise du foyer St-Joseph, à Siviriez.

Soins à domicile. Le secteur des soins et de l'aide à domicile, qui fait partie intégrante du RSG, continue de se développer d'année en année.

2.6.6 Domaines de la DFIN

Informatique. La préfecture a continué à s'engager dans l'amélioration des offres informatiques aux communes. Durant l'année 2010, plusieurs communes ont adhéré à l'Association et se sont raccordées à l'Etat selon la solution proposées par CommuNet.

2.6.7 Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. L'engagement de la préfecture dans l'information par rapport à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire a été conséquent, en particulier dans la mise à jour du site Internet et la mise à disposition de formules types.

Aménagement régional. Les syndicats ont approuvé un avant-projet de l'Association des communes pour mettre en place les outils nécessaires à la réalisation à court terme d'un plan d'aménagement régional.

2.7 Préfecture de la Broye

Préfet: Christophe Chardonnes

2.7.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos. Avec l'achèvement des travaux de transformation de l'ancien bâtiment du CO de Domdidier et d'aménagement d'un restaurant scolaire, les élèves ont pu inaugurer leurs nouveaux locaux. Les travaux d'agrandissement et de transformation des locaux du CO de Domdidier sont ainsi achevés avec la satisfaction de disposer d'un site entièrement réaménagé à des coûts bien inférieurs à ceux initialement prévus. Quant au CO d'Estavayer-le-Lac, les élèves ont pris possession de leur nouveau bâtiment au printemps 2010. Là également, le fait que la facture finale soit inférieure aux prévisions permettra d'étendre les travaux de transformation des anciens bâtiments actuellement en cours.

Gymnase intercantonal de la Broye. Le conseil a veillé à garantir la bonne marche de l'établissement, tout en accompagnant les projets susceptibles de favoriser son développement.

Fondation Pro Vallon. D'importants travaux ont permis d'apporter une solution à la problématique de la gestion des eaux en

2010

cas de fortes pluies et de garantir ainsi la conservation des mosaïques du Musée romain de Vallon. Par ailleurs, des travaux de rénovation des façades ont redonné une certaine jeunesse au bâtiment. Enfin, les mesures d'économie préconisées par le conseil de fondation ont favorisé l'amélioration de la situation financière du Musée, quand bien même celle-ci demeure difficile.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye. La commission a suivi attentivement la prise en charge des élèves du district de la Broye afin que les ressources allouées permettent de couvrir efficacement les besoins en logopédie, psychologie et psychomotricité.

Migrations scolaires. Le projet visant à favoriser la collaboration intercantonale en matière d'enseignement obligatoire est appelé à se développer.

2.7.2 Domaines de la DSJ

Etablissements et manifestations publics. La préfecture a suivi attentivement la situation des établissements publics du district et veillé au bon déroulement des manifestations publiques, en collaboration avec le Service de la police du commerce et la Gendarmerie cantonale.

Sapeurs-pompiers. Les travaux de réorganisation des corps de sapeurs-pompiers du district de la Broye se poursuivent. Si les projets se sont ainsi concrétisés, les communes des enclaves d'Estavayer-le-Lac et Vuissens doivent encore trouver la bonne organisation.

Migrants. Le développement du projet intercantonal «Des ponts sur la Broye», issu de la mise au concours d'un projet de «Cohabitation en milieu rural» par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) en avril 2008, se poursuit avec la participation de cinq communes. Les premières réalisations concrètes se profilent dès lors que le projet, soutenu par les cantons de Vaud et de Fribourg, devrait se terminer courant 2011.

2.7.3 Domaines de la DIAF

Votations. Le personnel de la préfecture a assuré le bon déroulement des votations fédérales et cantonales organisées en 2010, tout en préparant l'année (électorale) 2011.

Fusions de communes. Les réflexions initiées par le préfet dans les communes de Châbles, Cheyres, Murist, Nuvilly et Vuissens (2600 habitants) et de Delley-Portalban, Domdidier, Dompierre, Gletterens, Léchelles, Montagny, Russy, St-Aubin et Vallon (9000 habitants) se poursuivent. Par ailleurs, le projet de fusion des communes d'Estavayer-le-Lac et Font a permis la rédaction d'une convention de fusion sur laquelle les législatifs seront amenés à se prononcer en janvier 2011.

Association des communes de la Broye (Ascobroye). Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association ainsi qu'aux assemblées générales, tout en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours.

Association CommuNet. Avec le raccordement des communes, le projet a démontré toute son efficacité, tout en offrant déjà de réelles perspectives de développement.

2.7.4 Domaines de la DEE

Communauté régionale de la Broye (COREB). La Communauté régionale de la Broye, présidée par le préfet, a contribué à favoriser le développement régional d'une Broye intercantonale. Les communes ont accepté d'augmenter leur participation financière, si bien que la région dispose désormais de moyens suffisamment importants pour développer efficacement des dossiers aussi importants que le développement des transports publics ou l'aménagement du territoire.

Aéropôle. L'année 2010 a permis de régler les derniers points du règlement civil d'exploitation. La version définitive va ainsi être déposée à l'Office fédéral de l'aviation civil (OFAC) en début d'année 2011, avec de solides espoirs d'obtenir une décision dans le courant de l'année.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le préfet a participé aux travaux de l'association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR) et favorisé dans son district les réflexions visant à susciter des projets susceptibles de décrocher une aide fédérale et cantonale.

2.7.5 Domaines de la DSAS

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye. Afin de favoriser le travail en réseau des différents acteurs du monde médico-social, l'association a repris l'activité exercée jusqu'alors par l'association pour l'aide et les soins à domicile du district de la Broye (ASDB). Par ailleurs, un rapport sur la planification des structures de prise en charge des personnes âgées dans le district de la Broye a été présenté aux communes afin que des mesures concrètes puissent être prises rapidement. Les EMS du district doivent ainsi être adaptés et des lits supplémentaires créés. Par ailleurs, les structures intermédiaires doivent être développées.

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). L'année 2010 aura été particulièrement difficile. La conduite d'un audit sur le département de chirurgie aura permis de mettre en exergue certaines difficultés et de prendre les dispositions nécessaires à garantir des soins de qualité. Si la question du statut juridique n'a malheureusement pas pu trouver son épilogue, elle devrait être réglée dans le courant de l'année 2011. Enfin, les réflexions visant

2010

à favoriser le développement des activités de l'établissement se poursuivent avec notamment la question lancinante des locaux.

COSAF et CODEMS. Ces deux commissions ont accompagné les réflexions visant à élaborer une planification portant sur les structures d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées.

2.7.6 Domaines de la DFIN

Rien à signaler.

2.7.7 Domaines de la DAEC

Commission de gestion de la Grande Cariçaie. Le préfet a présidé l'assemblée constitutive de l'Association de la Grande Cariçaie dont le but est la conservation et l'intégrité à long terme des réserves naturelles de la Rive sud du lac de Neuchâtel. Cette nouvelle structure vient renforcer la protection des milieux naturels, assurée jusqu'alors par une convention entre les cantons de Fribourg et de Vaud. La commission de gestion va ainsi être dissoute pour passer le relais au comité de l'association.

Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la Rive sud. La commission paritaire a poursuivi ses réflexions, s'agissant plus particulièrement des aspects liés au développement du tourisme durable de la Rive sud du lac de Neuchâtel.

Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf. La problématique du réaménagement des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf a fait l'objet d'une pré-étude dont les résultats devraient permettre de favoriser l'élaboration, avec les communes concernées, d'un nouveau concept.

Plan directeur intercantonal. Le projet avance avec une année 2010 consacrée plus particulièrement aux questions de zones d'activités, de centres intercommunaux et de paysage (naturel et bâti). Le plan directeur devrait ainsi être mis à l'enquête publique au printemps 2011. Dans le prolongement du plan directeur, la problématique des grands générateurs de trafic a fait l'objet d'une étude particulière visant à examiner les questions soulevées par la possible implantation d'IKEA dans la Broye.

Aérodrome militaire de Payerne. Le groupe de contact Aérodrome militaire de Payerne, présidé par le préfet de la Broye, a poursuivi ses réflexions et ses échanges, traitant notamment du règlement d'exploitation militaire et de la clôture de l'aérodrome. Le règlement d'exploitation militaire devrait ainsi être mis à l'enquête publique au printemps 2011, scellant ainsi les différents accords issus des discussions du groupe de contact.

2.8 Préfecture de la Veveyse

Préfet: Michel Chevalley

2.8.1 Domaines de la DICS

Ecole enfantine et primaire. Six communes sur neuf sont déjà passées par l'introduction de la 2^e année enfantine.

Association des communes pour le Cycle d'orientation de la Veveyse. Le CO a inauguré quatre nouvelles salles de classe.

2.8.2 Domaines de la DSJ

Sapeurs-pompiers. Le préfet a participé, en tant que représentant des préfets, aux travaux du projet Frifire qui est arrivé à son terme.

2.8.3 Domaines de la DIAF

Communes. En dehors de son activité de conseil ou de médiation auprès des communes, le préfet a inspecté chaque administration communale.

Collaboration intercommunale. A l'initiative de la Conférence des syndicats, plusieurs projets se sont concrétisés, qui touchent l'ensemble des communes, dont une nouvelle clé de répartition financière.

2.8.4 Domaines de la DEE

Développement économique. Si la situation est plutôt bonne, la délocalisation annoncée chez HID Global, à Granges engendrera environ 73 licenciements.

Région Glâne-Veveyse (RGV). Dans le domaine des transports, la RGV a lancé un projet original de covoiturage, qui semble faire des émules.

Promotion économique. La RGV, et son pendant gruérien, ont également pu saluer l'ouverture d'un incubateur à Vaulruz, antenne de Fri up.

Places d'apprentissage. Le préfet s'est fait le relais de la Direction pour motiver les collectivités publiques à engager davantage d'apprenti-e-s.

Loisirs pour tous. La Fondation a pour but de favoriser l'accès aux loisirs pour les personnes à mobilité réduite. Le projet, pour tant éligible NPR, peine à prendre son essor.

2010

2.8.5 Domaines de la DSAS

Homes. La Commission de district a dû se montrer persuasive pour que les communes prennent conscience de leurs devoirs et des montants très importants qu'elles doivent investir pour moderniser chacun des deux homes du district (env. 22 millions de francs).

Réseau Santé de la Veveyse (RSV). Il fonctionne à satisfaction générale, même s'il est un peu à l'étroit dans ses murs. Une étude est en cours pour trouver une autre alternative.

2.8.6 Domaines de la DFIN

Pas de remarque particulière.

2.8.7 Domaines de la DAEC

Constructions. Le nombre de permis délivré est sensiblement le même (271 en 2008 / 250 en 2009 / 250 en 2010). Le nombre d'oppositions qu'ils soulèvent est, par contre, en augmentation.

Nouvelle LATeC. Avec l'aide de la Direction, la préfecture a organisé en Veveyse une soirée d'informations pour les trois districts du sud du canton.

Plan directeur régional. Avec l'aide du SeCA, un projet pour l'élaboration d'un tel plan au niveau du district a été mis sur pied.

RiVeLac. Le préfet représente l'Etat au sein du comité de pilotage d'un projet qui comprend les communes de la Riviera vaudoise, de la Veveyse (Châtel-St-Denis) et du Haut-Lac.

2.9 Activité judiciaires et administratives, tableau des statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	8015 (9386)	1340 (1353)	2324 (2259)	2044 (1808)	474 (452)	1167 (1059)	593 (595)
Tentatives de conciliation:	445 (468)	76 (71)	153 (157)	61 (45)	71 (71)	88 (75)	51 (54)
- ayant abouti	254 (263)	48 (43)	71 (62)	19 (18)	21 (35)	36 (30)	33 (31)
- ayant échoué	185 (199)	26 (21)	44 (47)	36 (22)	39 (22)	42 (24)	14 (14)
- en suspens	6 (6)	2 (7)	38 (48)	6 (5)	11 (14)	10 (21)	4 (9)
Ordonnances pénales	7570 (8796)	1242 (1255)	2141 (2102)	1980 (1752)	403 (381)	1079 (964)	542 (541)
- définitives	7446 (8670)	1228 (1240)	2090 (2041)	1943 (1723)	386 (363)	1049 (940)	535 (527)
- frappées d'opposition	124 (126)	14 (15)	51 (61)	37 (29)	17 (18)	30 (24)	7 (14)
Recours administratifs (enregistrés en 2009)	48 (90)	18 (24)	22 (20)	29 (18)	17 (12)	35 (22)	10 (16)
Permis de construire (yc installations de chauffage)	995 (802)	443 (547)	595 (591)	341 (477)	299 (258)	480 (529)	250 (250)
Permis de chasse	372 (383)	345 (337)	610 (571)	130 (124)	201 (177)	156 (154)	206 (183)
Permis de pêche	1586 (1581)	1151 (1176)	1996 (2050)	2938 (2855)	302 (264)	766 (577)	191 (200)
Mises en bière	19 (24)	1 (0)	8 (3)	1 (1)	0 (0)	2 (1)	3 (2)
Autorisations diverses	2160 (2505)	1170 (1447)	3058 (3252)	1739 (1781)	980 (998)	1256 (1505)	594 (647)
Privations de liberté (mandats d'amener)	34 (23)	4 (3)	20 (23)	0 (0)	14 (6)	6 (2)	4 (2)

2010

VIII. Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)

Directeur: Francis Egger jusqu'au 14 février 2010

Directeur ad interim: Joseph Emmenegger jusqu'au 31 juillet 2010

Directrice: Geneviève Gassmann, dès le 1^{er} août 2010

1. Missions

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) a réalisé ses mandats de formation, de prestations de service et de production, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales. Au niveau de ses écoles professionnelles et spécialisées, l'IAG a assuré la formation dans les filières agricoles, agro-commerciales, agrotechniques, forestières, horticoles, laitières, agroalimentaires et en économie familiale. Les prestations de service réalisées sont, pour la plupart, des mandats publics dans les domaines de la formation continue, des mandats de conseils et des contrôles ainsi que des mises à disposition de ressources. Les activités de production jouent un rôle déterminant en tant qu'outils pédagogiques, d'essais et de démonstration.

2. Activités

2.1 Formation professionnelle

Les centres de formation professionnelle de l'IAG, soutenus par la Commission consultative et les Commissions de formation, ont fonctionné régulièrement au service de 1063 (1074) élèves.

2.2 Formation des métiers de la terre et de la nature

	Nombre d'élèves / candidats
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	180 (175)
Ecole d'agriculture (semestre d'hiver)	130 (133)
Apprentissage forestier-bûcheron	48 (51)
Apprentissage horticole (CFC, AFP et élémentaire)	165 (142)
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	45 (64)
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	52 (49)
Cours préparatoire au brevet fédéral horticole	31(--)
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	21 (30)

La formation horticole initiale fait son chemin à l'IAG. La première volée de paysagiste francophone formée à Grange-

neuve a obtenu son CFC en 2010. En 2011 suivra son pendant alémanique et en 2012 ce ne sont pas moins de 33 candidats provenant de toute la Suisse romande qui se présenteront aux examens pour l'obtention du brevet de paysagiste ou de spécialiste d'entretien d'espace vert. Au cours de ces quatre dernières années, le CFTN est devenu un centre reconnu au niveau de la Suisse romande pour les formations des métiers du vert.

En parallèle, la formation agricole, qui représente la majorité des effectifs, est au milieu du chantier de sa réforme. Celle-ci est dorénavant axée d'avantage sur les compétences professionnelles que sur le savoir théorique. Un travail d'organisation et d'information est mené de l'école vers les enseignants et de l'office de la formation professionnelle vers les maîtres d'apprentissage ainsi que vers les experts aux examens. A ce stade, le canton de Fribourg occupe une place honorable puisqu'il est devenu le deuxième canton formateur au niveau suisse.

La formation des agro-commerçants et des agrotechniciens, initialement un brevet, est en passe de devenir une formation supérieure de type ES (Ecole Supérieure). L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie a mandaté des experts pour analyser les procédures de l'école et la formation dispensée. Au vu de l'avancement du dossier, il est attendu que la reconnaissance en tant qu'Ecole Supérieure soit obtenue en 2011.

Les cours interentreprises des professions représentées dans le centre sont depuis une année gérés et dispensés majoritairement sur le site de Grangeneuve. En 2011, il en sera de même pour les procédures de qualification.

Enfin, avec l'augmentation des effectifs qui passent de 450 à presque 700 élèves en trois ans, ainsi qu'avec la diversité croissante du type de formations proposées, le volume et la complexité du travail ont considérablement augmenté ces dernières années. Le management du Centre est, vu le développement de ses formations, un défi quotidien.

2.3 Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

	Nombre d'élèves / candidats
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	29 (31)
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme de paysanne	8 (9)
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	92 (87)
Cours interentreprises pour technologue en industrie laitière	55 (77)

2010

Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	121 (120)
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	44 (44)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	11 (13)
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	-- (11)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologues en denrées alimentaires	8 (--)
Ecole supérieure technique agroalimentaire	12 (18)

26 contrats d'apprentissage ont été signés entre le Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employé-e-s en intendance et les apprenti-e-s. La formation de l'Ecole supérieure technique agroalimentaire est dorénavant organisée par compétence. En plus, la possibilité de faire le brevet fédéral est désormais offerte aux technologues en denrées alimentaires.

Le nombre total d'élèves du centre de formation a légèrement diminué par rapport aux années précédentes. Ce recul s'explique principalement par la diminution du nombre de candidats inscrits aux cours interentreprises pour technologues en industrie laitière francophones et l'arrêt de la formation des aides familiales.

2.4 Economie laitière

Le Service de consultation fromagère et laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès d'environ 270 fromagers et 4000 producteurs de lait.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a effectué le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suisselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Jura.

2.5 Prestations de service

Le nombre de membres affiliés à la vulgarisation agricole est de 2075 (2102) et de 793 (781) à la vulgarisation en économie familiale.

Le secteur comptabilité a établi des boucllements comptables de gestion et fiscaux pour 1130 (1129) comptabilités agricoles.

En 2010, les Stations agricoles ont été actives, entre autres, dans les domaines suivants:

- > mise à disposition des ressources pour les Fédérations d'élevage du canton et pour l'organisation des expositions de vaches et de taureaux à Bulle;
- > organisation des inspections d'alpages et rédaction du rapport y relatif;
- > conseils individuels pour les agriculteurs du canton dans tous les domaines de la production et de la gestion de leur exploitation;
- > conduite d'essais culturaux en collaboration avec les Stations de recherche agronomiques et Swissgranum;
- > mise en route et calcul des nouveaux bilans de fumure pour 2400 exploitations du canton;
- > informations pour plusieurs projets de mise en réseau écologique;
- > conseils à douze agriculteurs pour la conversion à l'agriculture biologique;
- > conseils techniques aux arboriculteurs et maraîchers et à leur organisation;
- > collaboration dans le groupe de travail «sécheresse» du Service des Ponts et chaussées;
- > établissement de budgets d'exploitation servant entre autres aux instances compétentes comme base de décision pour l'octroi des aides aux investissements pour des reprises, des constructions ou des achats de terrains;
- > calcul des coûts de production pour le lait, la viande et différentes cultures;
- > suivi d'exploitations en difficulté;
- > accompagnement de projets régionaux;
- > estimation de valeur de rendement et des pertes de cultures;
- > offre de formation continue très large dans le domaine de l'économie familiale pour les paysans;
- > offre de formation continue et séances d'information dans le domaine agricole;
- > conseils de remise ou reprise d'exploitations.

2010

2.6 Exploitations

Les faits principaux, qui ont concerné les exploitations en 2010, sont les suivants:

- > rénovation des ateliers laitiers avec des flux selon les prescriptions d'hygiène actuelles, un sas d'entrée et des vestiaires pour les élèves;
- > construction et aménagement de boxes de vélage et d'une infirmerie dans l'étable de l'exploitation agricole de l'Abbaye de Sorens;
- > organisation en automne de la première dégustation des vins de l'Etat et des fromages de Grangeneuve;
- > construction et aménagement d'une infirmerie dans l'exploitation porcine à Grangeneuve selon les exigences du Service sanitaire porcin;
- > implication active du personnel des exploitations dans la formation (attestation, cours interentreprises, cours pratiques);
- > harmonisation des horaires de travail dans l'exploitation maraîchère et horticole;
- > participation au grand projet de réunification des exploitations agricoles Agroscope Liebefeld-Posieux et Institut agricole de Grangeneuve.

IX. Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

1. Missions

Administrateur: Hubert Jungo

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

2. Activités

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Référence soit au dit rapport.

X. Etat du personnel

POUVOIRS - DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2010 EPT	Compte 2009 EPT	Ecart EPT
INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORETS	404.76	398.33	6.43
ADMINISTRATION CENTRALE	228.88	221.96	6.92
3400 / ICAS Secrétariat général	9.85	9.55	0.30
3405 / ETCI Service de l'état civil et des naturalisations	26.80	26.23	0.57
3410 / PREF Préfectures	38.70	38.42	0.28
3415 / DECO Service des communes	8.00	8.00	
3425 / AGRI Service de l'agriculture	23.00	22.04	0.96
3430 / OVET Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	64.60	60.90	3.70
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	57.17	56.07	1.10
3460 / VILA Vignobles de Lavaux	0.76	0.75	0.01
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	175.88	176.37	-0.49
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	154.72	151.11	3.61
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	19.92	24.02	-4.10
3461 / VIVU Vignobles du Vully	1.24	1.24	

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Ruelle Notre-Dame 2, CH-1701 Fribourg

www.fr.ch/diaf

Avril 2011

Imprimé sur papier 100% recyclé